



# Bulletin Officiel

N° 5384 Mercredi 21 Juin 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DU CME

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP BH CEA

2

#### RETRAIT D'AGREMENT D'AJOUT DE DISTRIBUTEUR

MAC EPARGNANT FCP

2

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 2017-01 »

3-5

BANQUE ZITOUNA

6-8

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A

9-14

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 »

15-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 »

19-21

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO -

22

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI – AGO -

23

#### COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE UNIMED

24

SO.T.E.TEL

25-26

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -

27

AMEN BANK

28

#### AUGMENTATION DE CAPITAL : SOUSCRIPTIONS PUBLIQUE

ELECTROSTAR

29

#### INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES BIAT - AGO -

30-34

#### COURBE DES TAUX

35

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

##### PROJET DE RESOLUTIONS

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI -

#### ANNEXE III

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- UNIFACTOR
- ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL -
- LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS -

#### ANNEXE IV

##### ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**AVIS DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

**FCP BH CEA**

**Adresse :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5  
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP BH CEA**», promu par BH INVEST- Intermédiaire en Bourse et la BANQUE DE L'HABITAT-BH- ayant les caractéristiques suivantes :

<b>Catégorie</b>	: FCP mixte
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
<b>Référence de l'agrément</b>	: Agrément n° 34-2017 du 15 juin 2017
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans
<b>Gestionnaire</b>	: BH INVEST
<b>Dépositaire</b>	: BANQUE DE L'HABITAT-BH-
<b>Gestionnaire administratif et comptable</b>	: BH INVEST
<b>Distributeur</b>	: BANQUE DE L'HABITAT-BH-

2017 - AC - 224

**AVIS DU CMF**

**RETRAIT D'AGREMENT D'AJOUT DE DISTRIBUTEUR**

**MAC EPARGNANT FCP**

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

**Adresse :** Green Center- Bloc C- 2ème étage-  
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, le retrait de l'agrément d'ajout de « AMEN BANK » en tant que nouveau distributeur des parts de « MAC EPARGNANT FCP » pour non usage.

2017 - AC - 225

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

### « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

#### I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

##### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

### **3-Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### **4-But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »**

« إصدارات باسٲ ليز 01-2017 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

**La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune  
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis  
Registre de Commerce : B24162142009  
Matricule Fiscal : 1120822H

### « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضارَبَة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »**

### **3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année.**

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.



## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions  
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.  
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR  
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.



- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 juin 2017 à 10h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016;
- 2- Lecture du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2016 ;
- 3- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 ;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016;
- 8- Cooptation d'administrateurs ;
- 9- Nomination d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la BTS ;
- 10- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 11- Fixation des jetons de présence et des primes spécifiques au titre de l'année 2016;
- 12- Rectification di nom du commissaire aux comptes représentant le cabinet IMAC;

Chaque actionnaire détenant au moins **10 actions**, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**  
**Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 22/06/2017 à 10 heures à l'hôtel Sheraton de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
7. Affectation des résultats de l'Exercice 2016.
8. Distribution des dividendes.
9. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2017.
10. Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
11. Nomination d'Administrateur(s).
12. Autorisation de l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires
13. Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales.
14. A la demande d'actionnaires : point sur la situation des détachés BNPPARIBAS à l'UBCI.
15. Pouvoirs pour formalités.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société UNIMED**

Siège social : Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse

**Non Renouvellement du Contrat de Liquidité**

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions UNIMED et l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs informent le public que le contrat est arrivé à échéance en février 2017.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société UNIMED est entré en février 2016 et était composé de 254 500 actions et de 8 million de dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit fin février 2017, ce contrat était composé de 182 583 actions et de 1 425 884 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*



**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »**

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

**I. Objet :**

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL», rappelle tous les actionnaires de la société que le mandat des 03 actionnaires représentants des petits porteurs expire à l'issue de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2016.

A cet effet la Société informe ses actionnaires que la désignation des 03 représentants des actionnaires minoritaires en qualité de membres du Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans (2017-2018-2019) se fera par voie d'élection au cours de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18/07/2017 à partir de 09h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis.

**II. Conditions de participation :**

Les candidats éligibles doivent remplir les conditions suivantes :

1. Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.
2. Etre administrateur dans société anonyme (de préférence cotée en bourse) pour au moins un mandat.
3. Ne peut pas être dirigeant (PDG. DG. DGA. Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la société.

**III. Composition du dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration.
- Une copie de la CIN ou du registre de commerce (pour les personnes morales).
- Un formulaire à remplir (annexe 1).
- Un Curriculum Vitae (CV) accompagné des copies des diplômes ainsi que les documents attestant ses qualifications et ses compétences.
- Un engagement sur l'honneur (annexe 2).
- Une attestation du nombre d'actions détenues.

**IV. Date limite de dépôt de candidature :**

Les demandes de candidature doivent parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central de la SOTETEL (Rue des Entrepreneurs-Charguia II Aéroport-Tunis) au plus tard le 04 juillet 2017 à 13h15 date limite de réception des demandes de candidatures (le cachet du Bureau de Poste faisant foi).

Les demandes de candidature doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL portant la mention « A NE PAS OUVRIR-Demande de candidature au poste de représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la SOTETEL ».

Une liste des candidats retenus fera l'objet d'une publication sur le site web de la société ainsi que ceux de la BVMT et du CMF.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

### FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom (ou raison sociale) :.....  
N° de CIN (ou Registre de Commerce) :.....  
Profession :.....  
Nombre d'actions détenues :.....  
Formation académique.....  
.....  
Expérience au poste d'Administrateur :.....  
.....  
.....

Signature

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (Nom et Prénom ou Raison Sociale) :.....  
N° de CIN (ou Registre de Commerce) :.....  
Faisant élection de domicile au :.....

Candidat au poste de représentants des actionnaires minoritaires en qualité de membre du Conseil d'Administration par voie d'élection au Conseil d'Administration de la SOTETEL, déclare formellement sur l'honneur de :

- 1/ Ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.
- 2/ Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant....) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la société.

Signature

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD  
« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès km 1,5 -3003- Sfax –Tunisie–

La société MPBS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **10 juin 2017**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.230.000 Dinars** pour le porter de **12.300.000 Dinars** à **13.530.000 Dinars** et ce, par incorporation :

- des réserves spéciales de réinvestissement pour un montant de **700.000 Dinars** ;
- d'une partie des résultats reportés pour un montant de **530.000 Dinars**.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **615.000 actions nouvelles gratuites de nominal 2 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et seront assimilées aux actions anciennes**.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 07 juillet 2017**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 07 juillet 2017**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 07 juillet 2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**AMEN BANK**

Société Anonyme au capital social de 127.312.500 Dinars  
Divisé en 25.462.500 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996  
Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 16/06/2016, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de **5 092 500 dinars** pour le porter de **127 312 500 dinars** à **132 405 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **1 018 500 actions nouvelles gratuites** au nominal de **cinq (5) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 25 462 500 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour Vingt Cinq (25) actions anciennes**.

**Droit d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30/06/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les 1 018 500 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à compter du 01/01/2017 et seront directement assimilées aux actions anciennes**.

**Cotation en bourse**

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 30/06/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **30/06/2017**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

**Cotation en bourse des droits d'attribution**

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **30/06/2017**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30/06/2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**ELECTROSTAR**

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous

La société « ELECTROSTAR » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 17/05/2017 au 16/06/2017, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 20/06/2017 au 30/06/2017 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 28/04/2017 sous le N° 17-0970.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 08 juin 2017, Assurances BIAT, publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière au titre de l'exercice 2016 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale décide de **répartir le bénéfice net** de l'exercice 2016, qui s'élève à **4 320 875,211** Dinars majoré du report à nouveau de **16 006,145** Dinars soit au total **4 336 881,356** Dinars comme suit :

<i>Affectation des résultats de 2016</i>	
<b>Bénéfice Net 2016</b>	<b>4 320 875,211</b>
<b>Report exercice 2015</b>	<b>16 006,145</b>
<b>Total</b>	<b>4 336 881,356</b>
<b>Réserves légales (5%)</b>	<b>216 844,068</b>
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>4 120 037,288</b>
<b>Réserves Pour Réinvestissements Exonérés</b> (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2016)	<b>2 000 000,000</b>
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>2 120 037,288</b>
<b>Fonds social</b> (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2016)	<b>140 000,000</b>
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>1 980 037,288</b>
<b>Dividendes a distribuer</b>	<b>1 980 000,000</b>
<b>Report a nouveau</b>	<b>37,288</b>

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de neuf (9) dinars par action au titre de l'exercice 2016, à servir à partir du 1er juillet 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

- Suite -

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2016, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**, à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2016, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Cinquième Résolution :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des administrateurs suivants :

- **La BIAT représenté par M. Mohamed AGREBI**
- **M. Mohsen HACHICHA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Hechmi LAKRICHE**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- **La BIAT représentée par M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**

Pour Une durée de trois (03) années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi de nommer en tant qu'administrateur **M. Sami HACHICHA** pour une période de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

- Suite -

**Sixième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

**2- Le bilan après affectation du résultat :**

**Société Assurances BIAT**  
**Bilan Après Affectation du Résultat de l'Exercice 2016**  
*(Unité : en Dinars)*

ACTIFS	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 291 982	984 800	307 182	105 438
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	389 795	-	389 795	-
	<b>1 681 777</b>	<b>984 800</b>	<b>696 976</b>	<b>105 438</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	935 628	667 640	267 989	184 261
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	2 066 420	1 366 597	699 823	197 361
	<b>3 002 048</b>	<b>2 034 236</b>	<b>967 812</b>	<b>381 622</b>
<b>AC 3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	13 744	787 616	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	13 900 043	503 589	13 396 455	9 309 071
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	197 603 914		197 603 914	158 746 229
AC334 Autres prêts	417 582		417 582	463 561
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	30 000 000		30 000 000	16 800 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	385 788		385 788	381 583
	<b>243 108 688</b>	<b>517 333</b>	<b>242 591 355</b>	<b>185 700 445</b>
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 983 943		2 983 943	2 774 291
AC520 Provisions d'assurance vie	394 649		394 649	462 644
AC530 Provision pour sinistres (vie)	337 690		337 690	343 384
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 615 827		15 615 827	15 933 150
AC540 Provision pour PB ( vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB ( Non vie)	602 242		602 242	567 971
	<b>19 934 352</b>	<b>-</b>	<b>19 934 352</b>	<b>20 081 440</b>
<b>AC 6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	909 304		909 304	1 530 009
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 343 307	3 896 390	19 446 917	15 829 057
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 032 152	488 294	1 543 858	1 459 438
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 995 499	780 205	4 215 294	1 218 874
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	23 089		23 089	15 086
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	330 007		330 007	1 030 345
AC633 Débiteurs divers			-	-
	<b>31 633 358</b>	<b>5 164 889</b>	<b>26 468 469</b>	<b>21 082 809</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 238 896		5 238 896	4 404 130
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	3 035 764		3 035 764	2 415 990
AC722 Autres charges a repartir	532 814		532 814	375 416
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 277 474		6 277 474	5 127 147
AC732 Estimations de réassurances - acceptation			-	-
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion			-	-
AC75 Autres			-	-
	<b>15 084 948</b>	<b>-</b>	<b>15 084 948</b>	<b>12 322 684</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>314 445 171</b>	<b>8 701 258</b>	<b>305 743 913</b>	<b>239 674 438</b>



- Suite -

**Société Assurances BIAT**  
**Bilan Après Affectation des Résultats de l'Exercice 2016**  
*(Unité : en Dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	13 186 499	11 072 225
CP5 Résultats reportés	37	16 006
<b>Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>35 186 537</b>	<b>33 088 231</b>
<b>PA1 Autres Passifs Financiers</b>		
PA 14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	25 849 337	-
	<b>25 849 337</b>	
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA 23 Autres provisions	400 000	400 000
	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA 310 Provision pour primes non acquises	17 567 830	14 449 319
PA 320 Provision pour assurance vie	109 582 547	81 872 969
PA 330 Provision pour sinistres (vie)	5 172 069	4 614 957
PA 331 Provision pour sinistres (non vie)	78 688 077	78 399 764
PA 340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	55 927	84 238
PA 341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 459 443	1 183 209
PA 350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA 360 Autres provisions technique (vie)		
PA 361 Autres provisions technique (non vie)	1 591 518	780 094
	<b>214 117 411</b>	<b>181 384 549</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>	13 794 262	12 182 550
	<b>13 794 262</b>	<b>12 182 550</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	6 210 307	4 789 877
PA 62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 712 106	3 022 320
PA 621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA 622 Autres		
PA 63 Autres dettes		
PA 631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA 632 Personnel	199 394	155 416
PA 633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	1 434 900	1 239 182
PA 634 Créiteurs divers	3 173 182	2 906 086
PA 64 Ressources spéciales		
	<b>15 729 889</b>	<b>12 112 882</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA 71 Comptes de régularisation passif		
PA 710 Report commissions reçues des réassureurs	666 477	506 227
PA 711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA 712 Autres comptes de régularisation passif		
PA 72 Ecart de conversion		
	<b>666 477</b>	<b>506 227</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>305 743 913</b>	<b>239 674 438</b>

- Suite -

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'Émissions	Réserves Extraordinaires	Réserves Pour Réinvestissements Exonérés	Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
Solde au 31/12/2012	10 000 000	644 603		1 770 000		170 468	330 000	1 720 151	457 967	15 093 189
affectation AGO du 28/05/2013		108 906				45 000		304 061	- 457 967	
dividendes								-		
Solde Après Affectation AGO du 28/05/2013	10 000 000	753 509		1 770 000		215 468	330 000	2 024 212	-	15 093 189
encaissement										
décaissement						- 106 953				- 106 953
résultat net 2013									2 170 047	2 170 047
Solde au 31/12/2013	10 000 000	753 509		1 770 000	-	108 515	330 000	2 024 212	2 170 047	17 156 283
affectation AGO du 14/05/2014		209 713			1 000 000	200 000		760 335	- 2 170 047	
dividendes										
Solde Après Affectation AGO du 14/05/2014	10 000 000	963 222		1 770 000	1 000 000	308 515	330 000	2 784 547	-	17 156 283
encaissement										
décaissement						- 149 897				- 149 897
résultat net 2014									3 946 539	3 946 539
Solde au 31/12/2014	10 000 000	963 221		1 770 000	1 000 000	158 618	330 000	2 784 547	3 946 539	20 952 925
affectation AGO du 27/05/2015		36 779			1 500 000	300 000		2 109 760	- 3 946 539	
Réaffectation Réserves AGO du 27/05/2015				330 000			- 330 000			
dividendes										
Solde Après Affectation AGO du 27/05/2015	10 000 000	1 000 000	-	2 100 000	2 500 000	458 618		4 894 307		20 952 925
Réaffectation Réserves AGO du 22/09/2015				- 2 100 000				2 100 000	-	-
dividendes								- 6 900 000		- 6 900 000
Solde Après Affectation AGO du 22/09/2015	10 000 000	1 000 000	-	-	2 500 000	458 618	-	94 307	-	14 052 925
affectation ACE du 22/09/2015	12 000 000		4 800 000							- 16 800 000
encaissement										-
décaissement						- 212 498				- 212 498
résultat net 2015									4 427 805	4 427 805
Solde au 31/12/2015	22 000 000	1 000 000	4 800 000	-	2 500 000	246 120	-	94 307	4 427 805	35 068 231
affectation AGO du 01/06/2016	-	226 106	-		2 000 000	300 000		1 901 699	- 4 427 805	-
dividendes								- 1 980 000		- 1 980 000
Solde Après Affectation AGO du 01/06/2016	22 000 000	1 226 105	4 800 000	-	4 500 000	546 120	-	16 006	-	33 088 231
encaissement										-
décaissement						- 242 569				- 242 569
résultat net 2016									4 320 875	4 320 875
Solde au 31/12/2016	22 000 000	1 226 105	4 800 000	-	4 500 000	303 550	-	16 006	4 320 875	37 166 537
affectation AGO du 08/06/2017		216 844			2 000 000	140 000		1 964 031	- 4 320 875	-
dividendes								- 1 980 000		- 1 980 000
Solde Après Affectation AGO du 08/06/2017	22 000 000	1 442 949	4 800 000	-	6 500 000	443 550	-	37	-	35 166 537

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 21 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,904%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,923%	1 000,935
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,046%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,084%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,122%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,160%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,178%	1 000,339
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,198%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,236%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,544%	999,125
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,624%	922,505
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,748%	995,727
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,206%	982,839
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,538%	969,489
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,662%	971,389
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,563
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,388
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,982
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	935,887
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	940,884
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,028
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	932,909
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,158
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,733
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,442
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	908,944
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,980
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,914
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,324

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,602		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,222		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,982		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,929		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,023		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,532		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,488		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,821		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,274		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,298		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	111,619		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	136,409		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	509,701		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,850		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,873		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,342		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,259		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	103,620		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	148,922		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,562		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,623		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	149,456		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,257		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	99,709		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,275		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,974		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 242,785		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	114,445		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	148,781		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	158,627		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,262		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 317,431		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 244,521		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,524		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,212		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,221		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,098		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,097		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	112,860		
46	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,061		
48	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-		
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	-		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,138
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,317
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,138
53	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,311
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,850
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,150
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,376
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,047
58	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,296
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,298
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,121
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,504
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,577
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,073
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,130
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,692
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,391
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,516
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,839
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,532
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,609
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,891
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,472
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,619

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,396	10,397
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,546	101,557
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,841	101,853
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,975	102,986
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,213	10,214
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,219	57,390
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,004	100,090
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,069	17,080
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	281,287	282,873
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,205	29,190
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 289,482	2 294,273
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,621	71,783
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,932	53,908
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,027	104,245
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,548	89,740
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,676	10,692
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,311	11,355
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,895	13,918
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,398	12,498
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,343	13,341
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,888	11,875
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	143,998	143,588
98	BNAC CONFLANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	138,400	138,254
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,843	8,823
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,182	102,525
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	81,270	81,736
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	83,037	83,857
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,486	96,609
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,614	96,689
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,866	98,930
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,953	9,937
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	101,441	102,581
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	141,955	144,413
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,615	104,483
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,303	102,687
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,684	204,462
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	183,150	184,544
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	154,741	155,707
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,622	22,081
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,915	144,494
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,963	125,952
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 122,980	9 090,395
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,707	83,747
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	963,708	975,907
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5392,372	5500,313
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4960,153	4964,752
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,285	113,618
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 521,129	10 655,751

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébolba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400



21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac



24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### Projet de résolutions AGO

#### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2017.

#### **Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2016 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

La présente résolution mise au vote est.....

#### **Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit :

#### **A- CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIEES NE FAISANT PAS PARTIE DU GROUPE BNP PARIBAS**

##### **A.1. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI**

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	10 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,595% Actifs net TTC	1 048 KDT
UBCI Univers SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,665% Actif net TTC	150 KDT
UTP SICAF	0,5% Actifs net TTC	0,5% Actifs net TTC	27 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actifs net TTC	1,5% Actifs net TTC	32 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 288 KDT en 2016.

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 35 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont .....

### **A.2. Conventions nouvellement conclues avec les filiales de l'UBCI**

1. L'UBCI a signé un avenant en date du 17 février 2017 avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR. Cet avenant précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du « Fonds HSF 2013 » constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2.666KTND destiné à la prise de participation dans le capital de HYDROSOL FONDATION demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement,
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2016 s'élève à 44KTND.

2. La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Finance l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. La convention conclue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 entre l'UBCI et sa filiale UBCI finance prévoit la rétrocession à UBCI Finance de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2016 s'élève à 88KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont .....

### **A.3. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées**

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2016, au titre de ce contrat, s'élèvent à 934 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### **B- CONVENTIONS ET OPERATIONS REALISEES AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS**

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2016 en vue de respecter la limite sus-visée, totalisent 3 589 KTND et sont présentées au point 1 ci-dessous.

## **1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16.) et qui se présentent comme suit :

### ***1.1. Contrat d'application ATLAS 2***

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2016.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2016, s'élève à 1 385 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 895 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 490 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 358 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 231 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 127 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2016 s'élève à 32 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 21 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 11 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE***

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2016 s'élève à 338 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 218 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 120 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016, s'élève à 1 076 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 695 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 381 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### ***1.4. Contrat d'application VINCI***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2016, s'élève à 189 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 121 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 67 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2016, s'élève à 98 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 63 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 35 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### ***1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 519 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 335 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 184 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### ***1.6. Contrat d'application IVISION***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation

annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 426 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 275 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 151 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.7. Contrat d'application SUN***

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.8. Contrat d'application SHINE***

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.9. Contrat d'application KONDOR***

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit

la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 445 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 288 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 157 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### ***1.10. Contrat d'application APCE/APCP***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### ***1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES***

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016, s'élève à 84 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 54 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 30 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### ***1.12. Contrat d'application INFOCENTRE***

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature,



avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.13. Contrat d'application BNPINET***

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 154 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 99 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 54 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 79 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.14. Contrat d'application CONFIRMING***

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 96 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 62 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 34 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients***

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 132 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 85 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 47 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### ***1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST***

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 26 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 17 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 9 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

## **2. Contrat de service Scan Chèques Client**

L'UBCI a conclu en date du 11 décembre 2015, un contrat avec la société BNP PARIBAS qui définit les obligations respectives des parties dans la mise en place d'un service de scanérisation des chèques et de reporting électronique destiné aux clients corporate de l'UBCI. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Selon les termes du contrat, la banque s'engage à mettre en place ce service avant le 31 décembre 2016 et à proposer l'offre à ses clients pendant une durée minimale de deux ans à compter de la date de mise en place.

Une facture correspondant au montant total de la prestation, soit 130KDT, a été émise par l'UBCI suite à la mise en service de l'application.

La présente convention mise au vote est .....

### **3. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS**

#### **3.1. Maintenance de logiciels**

Au cours de l'exercice 2016 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 180 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 97 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 49 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 67 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 394 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### **3.2. Maintenance matériel informatique**

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

##### **3.2.1. Contrat WIN FIREWALL**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le montant total facturé en 2016, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 74 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

##### **3.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2016, s'élève à 12 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

##### **3.2.3. Contrat INETG**

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2016, s'élève à 18 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

##### **3.2.4. Prestations de maintenance de boîtiers**

En 2016, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boîtiers Riverbed pour un montant de 48 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### **3.3. Redevances de télécommunication**

En 2016, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 638 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### **4. Acquisition d'immobilisations incorporelles**

En 2016, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 431 KDT au titre de licences MICROSOFT.

La présente convention mise au vote est .....

### **5. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2016, totalisent 780 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 506 KDT,
- Frais de développement informatique : 274 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### **6. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2016.

La présente convention mise au vote est .....

#### **7. Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :**

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2016.

La présente convention mise au vote est .....

#### **8. Contrat d'application AQUARIUS**

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1er juin 2016, un contrat d'application avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 120 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

#### **9. Différentiel de change**

La différence de cours de change entre la date de règlement des factures et le montant provisionné au 31 décembre 2015 a généré une charge complémentaire de 233KTND. Ce montant a été intégré dans le calcul effectué pour respecter le seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention conclue en date du 30 décembre 2014.

#### **10. Conventions autorisées par le Conseil d'Administration mais non encore signées**

Réuni le 17 Mars 2016 le Conseil d'Administration a autorisé les contrats suivants :

- **Contrat "Quick Win"** qui prévoit la mise en place d'un site de consultation et d'opérations e-banking. Le budget alloué se détaille comme suit :

- le coût de déploiement s'élève à 19.467Euros ;
- le coût annuel de la maintenance s'élève à 22.900 Euros.

La présente convention mise au vote est .....

- **Contrat "Ratama"** outil dédié à la gestion des crédits à la consommation pour les clients et les non-clients de l'UBCI en remplacement de l'outil Cetelem. Le budget alloué se détaille comme suit :

- le coût de l'acquisition de l'application s'élève à 117.500 Euros ;
- le coût de l'intégration ATLAS par BDSI s'élève à 11.500 Euros ;
- le coût annuel de la maintenance s'élève à 10.125 Euros.

La présente convention mise au vote est .....

- **Contrat "Sonar"** qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué se détaille comme suit :

- le coût de déploiement s'élève à 10.806 Euros ;
- le coût de la redevance annuelle à compter de 2017 s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34.640 Euros sera facturée durant cinq années seulement (2017 à 2021).

La présente convention mise au vote est .....

Le Conseil d'Administration réuni le 03 Mai 2016 a autorisé le **contrat d'application "Netreveal"**. Il s'agit d'une plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à postériori les comportements suspects.

Le cout de déploiement de la solution "Netreveal" s'élève à 82.477Euros. Le coût annuel à compter de 2017 s'élève à 97.861Euros.

La présente convention mise au vote est .....

Dans sa réunion du 25 Aout 2016, le Conseil d'Administration a autorisé ce qui suit :

- **Contrat d'application "Taléo"**, outil de gestion des recrutements et des mobilités internes. A ce titre, l'UBCI supportera le coût de déploiement soit 15.000 Euros et la licence annuelle à partir de 2017.

La présente convention mise au vote est .....

- **Lettre de mission ACE** (Amélioration Continue de l'Efficacité) : cette mission s'inscrit dans le cadre de la "convention d'assistance technique - prestations ponctuelles " (titre 6 ci-haut) et elle couvrira les champs suivants :

- Formation ACE ;
- Préparation et appui méthodologique aux chefs de projets et aux coaches ACE ;
- Management de la performance.

La présente convention mise au vote est .....

En date du 15 Novembre 2016 le Conseil d'Administration a autorisé :

- **Nouveau contrat cadre MSA** pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en Octobre 2013 et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date.

La présente convention mise au vote est .....

- **Lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS** qui vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

La présente convention mise au vote est .....

### **C- GARANTIES EMISES PAR BNP PARIBAS**

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAHY, et des sociétés l'Office des céréales et La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2016, à 258,8 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2016, s'élèvent à 403 KDT.

La présente convention mise au vote est .....

### **D- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS**

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 03 Mai 2016 se détaillent, pour l'exercice 2016, comme suit :

- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a pris acte de la démission de Mr Abderrazak ZOUARI en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration ayant quitté ses fonctions a bénéficié au titre de l'année 2016, de la prise en charge des frais de carburant et d'entretien de sa voiture de fonction pour 6 KDT.

En outre, le même conseil a autorisé la cession au dinar symbolique à Mr Abderrazak ZOUARI de sa voiture de fonction d'une valeur comptable nette nulle et qui a été acquise en 2011 pour un montant de 130 KDT TTC.

- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Fathi MESTIRI en qualité de Président du conseil d'administration.

La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration se rattachant à l'exercice 2016 s'élève à 156 KDT. Cette rémunération est perçue au titre des sept mois de l'année. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2016 s'élève à 157 KDT.

- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a pris acte de la démission de Mr Patrick POUPON en qualité de Directeur Général.
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque ayant quitté ses fonctions est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 20 Janvier 2015, le Comité de Nomination et Rémunération a décidé de porter sa rémunération brute à 300 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration du 04 Février 2015.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion d'un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2016 s'élève à 639 KDT, dont 220 KDT de charges fiscales et sociales.

- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. . Lors de sa réunion du 15 Novembre 2016, le Comité de Nomination et Rémunération a fixé sa rémunération brute à 379 KDT. Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2016 s'élève à 581 KTND. La charge totale supportée par la banque au titre de 2016 est limitée à 230 KTND suite à la prise en charge par BNPParibas d'un montant de 351 KTND.

- La nomination du Directeur Général Adjoint de la banque est effectuée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 20 Janvier 2015. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration du 04 Février 2015. Sa rémunération a été fixée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 02 Avril 2015 et a été validée par le Conseil d'Administration réuni le 07 Mai 2015.

Au titre de l'exercice 2016, la rémunération brute du Directeur Général Adjoint, s'élève à un montant de 176 KDT. La charge totale supportée par la banque s'élève à 231 KDT, dont 49 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2016, s'élève à 622 KDT.

Ainsi, les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en Dinars) :

Libellé	Ex - Président du Conseil d'Administration		Président du Conseil d'Administration		Ex - Directeur général		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016
Avantages à CT	6		157		639		230		231	40	622	



Avantages postérieurs à l'emploi												
Autres avantages à LT												
Indemnités de fin de contrat de travail												
Paiements en actions												
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>230</b>	<b>0</b>	<b>231</b>	<b>40</b>	<b>622</b>	<b>0</b>

Les présentes conventions mises au vote sont.....

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 10 088 758,852 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est.....

**Quatrième Résolution :**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 31 729 289,803 Dinars, dans les réserves comme suit :

Bénéfice de l'exercice	31 729 289,803
Report à nouveau	
<b>Total</b>	<b>31 729 289,803</b>
Réserve légale	
Réserves spéciales de réinvestissement	
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>31 729 289,803</b>
Dividendes	
Réserves facultatives	31 729 289,803
Reliquat	0

La présente résolution mise au vote est.....

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de \_\_\_\_\_ Dinars à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à .... sera versé en franchise de retenue à la source et sera mis en paiement à partir du

La présente résolution mise au vote est.....

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2017, à un montant global de 622 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est.....

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de M. Pierre Bérégovoy, conformément aux dispositions de la nouvelle loi bancaire 48-2016 qui interdit le cumul des mandats de Directeur Général et d'Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les mandats de M. Patrick Poupon, M. Jean-Marc Brault de Bournonville et BNPP IRB Participations représentée par M. Frédéric Thorat sont venus à échéance, décide de renouveler le mandat d'Administrateur(s) de \_\_\_\_\_ pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019.

\_\_\_\_\_, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui (leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui (leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est.....

**Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte en 2016 de la démission de Monsieur Jacques Despots, présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 17 mars 2016, de son mandat d'Administrateur qui arrivait à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2017, ratifie conformément aux statuts, la cooptation en qualité d'Administrateur indépendant de M. Hamouda Chekir lors du Conseil d'administration du 03 juin 2016, en remplacement de celui-ci, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

La présente résolution mise au vote est.....

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Hamouda Chekir, démission notifiée au Conseil d'administration le 1er avril 2017.

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars, et donne mandat au Conseil d'administration pour en définir le calendrier et les modalités.

La présente résolution mise au vote est.....

**Dixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est .....

**Onzième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à\_\_\_\_\_.

## AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

### UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif Ben Zina.

### BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	2 016	2 015
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	3 957 239	3 594 015
Moins: Amortissements		-2 056 608	-1 629 602
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>1 900 631</b>	<b>1 964 413</b>
Immobilisations financières	(2)	6 924 841	5 195 142
Moins: Provisions		-149 600	-33 000
<b>Total Immobilisations financières</b>		<b>6 775 241</b>	<b>5 162 142</b>
Autres actifs non courants		149 396	64 023
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>8 825 268</b>	<b>7 190 578</b>
Affacturages et comptes rattachés	(3)	160 369 486	142 098 468
Moins: Provisions & Agios réservés	(4)	-14 383 789	-14 078 182
Autres actifs courants	(5)	1 668 139	1 319 739
Liquidités et équivalents de liquidités	(6)	115 283	632 337
<b>Total des actifs courants</b>		<b>147 769 119</b>	<b>129 972 363</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>156 594 388</b>	<b>137 162 941</b>

**BILAN ARRÊTÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2016**  
(Exprimé en Dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		864 593	667 649
Réserves Fonds Social		43 858	50 160
Réserves Pour Réinvestissements exonérés		6 150 000	4 320 000
Réserves Pour Risques Généraux		-	-
Résultats Reportés		371 932	715 843
Résultat en Instance d'Affectation		-	-
Modifications Comptables		-	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>(7)</b>	<b>22 430 384</b>	<b>20 753 652</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>2 737 815</b>	<b>3 223 033</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>25 168 199</b>	<b>23 976 686</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>(8)</b>		
Emprunt Obligataire		18 264 000	14 600 000
Fonds de Garantie		27 280 140	23 561 075
Provisions Pour Risques et Charges		-	351 697
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>45 544 140</b>	<b>38 512 773</b>
Adhérents et comptes rattachés	<b>(9)</b>	18 975 079	9 073 989
Autres passifs courants	<b>(10)</b>	6 419 399	5 326 845(*)
Concours bancaires et autres passifs	<b>(11)</b>	60 487 572	60 272 648(*)
<b>Total des passifs courants</b>		<b>85 882 049</b>	<b>74 673 482</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>131 426 189</b>	<b>113 186 255</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>156 594 388</b>	<b>137 162 941</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

(Exprimés en Dinars)

Désignations	Notes	2016	2015
<b>Revenus d'Affacturage</b>			
Commissions d'Affacturage	(12)	5 021 673	4 522 995
Produits Financiers de Mobilisation	(13)	9 545 802	9 166 233
Autres Produits Financiers de Placement		110 149	185 874
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>14 677 623</b>	<b>13 875 102</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE</b>			
Charges Financières nettes	(14)	-5 124 797	-4 959 830
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>-5 124 797</b>	<b>-4 959 830</b>
<b>PRODUIT NET D'AFFACTURAGE</b>		<b>9 552 827</b>	<b>8 915 272</b>
<b>AUTRES CHARGES &amp; PRODUITS</b>			
<b>Provisions Nettes aux Comptes Affacturages</b>		<b>-282 682</b>	<b>-703 596</b>
Dotations		-833 182	-889 046
Reprises		550 500	185 450
Autres Produits d'exploitation	(15)	34 286	41 160
Frais du Personnel	(16)	-2 815 054	-2 563 253
Frais Généraux	(17)	-1 419 437	-1 309 662
Amortissement et Provisions	(18)	-780 369	-304 412
<b>Total Autres Charges &amp; Produits</b>		<b>-5 263 256</b>	<b>-4 839 764</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 289 571</b>	<b>4 075 508</b>
Impôt sur les bénéfices	(19)	-898 555	-852 475
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>3 391 016</b>	<b>3 223 033</b>
Eléments Extraordinaires	(20)	-653 201	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 737 815</b>	<b>3 223 033</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Libellé	Notes	2 016	2 015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissement reçus des Tirés		364 152 820	352 287 756
Financement des adhérents		- 367 401 854	- 342 666 508
Encaissements provenant des crédits à court terme	(21)	82 297 714	135 900 000
Remboursement des crédits à court terme	(22)	-69 510 861	- 134 750 000
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	(23)	-6 946 131	- 5 572 900
Intérêts payés	(24)	- 4 460 346	- 4 683 257
Revenus des placements		151 257	118 943
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-1 717 402</b>	<b>634 033</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(25)	- 118 475	- 408 070
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(26)	-1 830 000	-1 570 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-1 948 475</b>	<b>- 1 978 070</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		- 1 706 312	-1 266 444
Encaissements emprunts	(27)	11 230 000	6 600 000
Remboursement emprunts	(28)	- 6 000 000	- 6 000 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>3 523 688</b>	<b>- 666 444</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>- 142 188</b>	<b>-2 010 480</b>
Trésorerie au début de l'exercice		-18 372 428	-16 361 948
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-18 514 616	-18 372 428
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-142 188</b>	<b>-2 010 480</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

### I - Présentation et principes

#### 1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

#### 1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

##### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciels	3	33%
Constructions	20	5%
Système d'information	5	20%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

##### Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.



Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

### **Politique de provisions**

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

<b>Actifs</b>	<b>Classe</b>	<b>Taux de Provision</b>
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

#### **Classe 0- Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

#### **Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### **Classe 2- Actifs incertains :**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,

- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

### **Classe 3- Actifs préoccupants :**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### **Classe 4- Actifs compromis :**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

## **Méthodologie de classification**

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

### **Provision collective**

Pour l'estimation du montant de la provision collective prévue par la circulaire 91-24, la société applique une méthode suivante :

- Le taux de migration : Numérateur correspond au risque net après déduction du Fond de garantie
- Le taux de provisionnement retenu est le taux minimum prévu par la circulaire
- Le facteur scalaire utilisé, égal à 1, est sans effet sur le taux de provisionnement du groupe.

### **Provision additionnelle :**

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture 2013.

### **Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### **Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

## II – Notes Détaillées

### 1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.957.239 DT au 31/12/2016 contre un solde de 3.594.015 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au31 Décembre 2015	Acquisition 2016	Reclassement 2016	Au31 Décembre 2016
Logiciel Profactor	90 000	-	-	90 000
Logiciel bureautique	225 026	-	-	225 026
Logiciel Aquarius	-	1 317 726	-	1 317 726
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)	1 118 457	-	1 077 074	41 383
<b>Sous total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 433 483</b>	<b>1 317 726</b>	<b>1 077 074</b>	<b>1 674 135</b>
Bâtiment siège	926 691	-	-	926 691
Matériel de transport	281 386	100 380	-	381 765
Agencement & installations générales	223 280	4 786	-	228 067
Mobilier & matériel de bureau	152 432	2 369	-	154 801
Matériel informatique	576 743	15 038	-	591 781
<b>Sous total immobilisations corporelles</b>	<b>2 160 531</b>	<b>122 573</b>	<b>-</b>	<b>2 283 104</b>
<b>Total</b>	<b>3 594 015</b>	<b>1 440 299</b>	<b>1 077 074</b>	<b>3 957 239</b>

Désignation	Cumul 2015	Dotations 2016	Amorti Matériel Cédé	Cumul 2016
Résorption Logiciel profactor	90 000	-	-	90 000
Résorption Logiciel bureautique	175 358	31 748	-	207 106
Résorption Logiciel Aquarius	-	197 839	-	197 839
<b>Amortissement immobilisations incorporelles</b>	<b>265 358</b>	<b>229 587</b>	<b>-</b>	<b>494 945</b>
Amortissement Bâtiment siège	463 092	46 335	-	509 427
Amortissement Matériel de transport	146 906	54 985	-	201 891
Amortissement Agencement & installations générales	171 701	14 075	-	185 776
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	120 268	6 041	-	126 309
Amortissement Matériel informatique	462 277	75 983	-	538 260
<b>Amortissement immobilisations corporelles</b>	<b>1 364 244</b>	<b>197 419</b>	<b>-</b>	<b>1 561 663</b>
<b>Total</b>	<b>1 629 602</b>	<b>427 006</b>	<b>-</b>	<b>2 056 608</b>

## 2- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.775.241 DT au 31/12/2016 contre un solde de 5.162.142 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE ATD SICAR	3 745 000	1 915 000
Prêts	17 281	17 582
Cautionnements versés	12 560	12 560
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST	2 750 000	2 750 000
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	400 000	500 000
Provision Dépréciation Participation CTIAA	-149 600	-33 000
<b>Total</b>	<b>6 775 241</b>	<b>5 162 142</b>

## 3- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 160.369.486 DT au 31/12/2016 contre un solde de 142.098.468 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Affacturages achats domestique	149 266 949	129 630 747
Affacturages achats export	1 378 069	2 009 762
Affacturages achats import	1 476 335	713 503
Affacturages effet à l'encaissement	8 248 133	9 744 456
<b>Total</b>	<b>160 369 486</b>	<b>142 098 468</b>

### Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours: Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours: Le solde de ce compte représente le total des factures achetées dont l'insolvabilité du tiré n'est pas garantie.
- Affacturation - Effets à recevoir: Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui ne sont pas encore arrivés à échéance.

### Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

## 4- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.383.789 DT au 31/12/2016 contre un solde de 14.078.182 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Agios réservés	506 733	483 809
Provisions Aux Comptes d'Affacturage	13 577 055	13 384 373
Provisions Collectives	300 000	210 000
<b>Total</b>	<b>14 383 789</b>	<b>14 078 182</b>

### Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2016 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en MD)

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
<b>Engagement Brut</b>	<b>131 563</b>	<b>17 293</b>	<b>638</b>	<b>1 224</b>	<b>18 535</b>	<b>169 253</b>
<b>Garantie financière</b>	<b>30 873</b>	<b>4 408</b>	<b>251</b>	<b>475</b>	<b>3 031</b>	<b>39 038</b>
FDG	20 001	3 037	251	465	2 888	26 642
Assurance	10 872	1 371	0	0	0	12 243
Autres (Bons de Caisse & Traités Avalisés)	0	0	0	10	143	153
<b>Engagement Brut après imputation GF</b>	<b>100 690</b>	<b>12 885</b>	<b>387</b>	<b>749</b>	<b>15 504</b>	<b>130 215</b>
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	345	34	1	42	629	1 051
Réajustement (FDG+RNA+REG PLUS + ASS > Encours)	1 451	869	0	0	2	2 322
<b>Engagement Net</b>	<b>101 797</b>	<b>13 721</b>	<b>386</b>	<b>707</b>	<b>14 877</b>	<b>131 487</b>
Produits Réservés (Agios)	0	0	20	10	477	507
Provisions sur encours	0	0	73	181	11 916	12 171
Complément de Provisions (Cir 2013-21)	0	0	0	0	1 406	1 406
<b>Total de la Couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>192</b>	<b>13 799</b>	<b>14 084</b>
<b>Risque encouru</b>	<b>101 797</b>	<b>13 721</b>	<b>292</b>	<b>515</b>	<b>1 078</b>	<b>117 403</b>
<b>Années</b>	<b>2 011</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>
<b>Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}</b>	<b>16,91%</b>	<b>16,49%</b>	<b>13,48%</b>	<b>13,32%</b>	<b>13,24%</b>	<b>12,15%</b>
<b>Ratios de Couverture par Agios et Provisions</b>	<b>84,54%</b>	<b>84,00%</b>	<b>95,44%</b>	<b>85,57%</b>	<b>88,83%</b>	<b>88,19%</b>

(\*) Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2016 à 12,15% contre 13,24% en 2015. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2016 à 88,19% contre 88,83% en 2015.

## 5- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.668.139 DT au 31/12/2016 contre un solde de 1.319.739 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Personnel avances & acomptes	74 690	92 652
Etat impôts et taxes	825 402	723 371
Provisions pour REM CNAM	733	281
Débiteurs divers	16 995	14 647
PRODUITS A RECEVOIR INTERET ATD SICAR	17 754	43 519
Produits à recevoir /CAM import	48 336	30 364
Charges payées ou comptabilisées d'avance	555 373	228 705
Prêts au personnel ECH 1 an	-	5 925
PRODUITS A RECEVOIR COM BANCAIRE	29 100	50 908
PRODUITS A RECEVOIR INTERET SICAR INVEST	83 328	111 927
PRODUITS A RECEVOIR INTERET EMP NAT 2014	16 428	17 440
<b>Total</b>	<b>1 668 139</b>	<b>1 319 739</b>

## 6- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 115.283 DT au 31/12/2016 contre un solde de 632.337 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	-
BNA agence du siège CPD	-	6 553
BANQUE DE L'HABITAT CUN	-	612 918
Amen BANK AG CUN	77	77
ATB SAADI UNIFACTOR fonds social	13 944	8 333
Caisses	1 262	1 594
Amen Bank AG CUN Dépenses	-	2 863
<b>Total</b>	<b>115 283</b>	<b>632 337</b>

## 7- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 25.168.199 DT au 31/12/2016 contre un solde de 23.976.686 DT au 31/12/2015.

	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves réinvesti Exonéré	Résultats Reportés	Distribution de Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2015	15 000 000	667 649	50 160	4 320 000	715 843		3 223 033	23 976 686
Affectation du résultat 2015	-	196 944	40 000	1 830 000	(343 911)	1 500 000	(3 223 033)	-
Utilisation Réserves FS	-	-	(46 302)	-	-	-	-	-46 302
Distribution de Dividendes	-	-	-	-	-	(1 500 000)	-	-1 500 000
Résultat au 31 Décembre 2016	-	-	-	-	-	-	2 737 815	2 737 815
Solde de clôture année 2016	15 000 000	864 593	43 858	6 150 000	371 932	-	2 737 815	25 168 199

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +5% passant de 23.977MD fin 2015 à 25.168MD fin 2016.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de 7.729 MD fin 2009 à 25.168MD au 31 Décembre 2016,

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (Avant affectation)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	11%



## 8- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à 45.544.140 DT au 31/12/2016 contre 38.512.773 DT au 31/12/2015 :

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Emprunt Obligataire	18 264 000	14 600 000
Fonds de Garantie	27 280 140	23 561 075
Provisions Pour Risques et Charges	-	351 697
<b>Total</b>	<b>45 544 140</b>	<b>38 512 773</b>

### • Emprunts Obligataires :

En MDT

Emprunt	Montant	Remboursement		Encours		Echéance à -1 an		Echéance à +1 an	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
UF 2005	20 000	20 000							
UF 2006	10 000	10 000							
UF 2008	10 000	10 000							
UF 2010	10 000	8 000	10 000	2 000	0	0	0	0	0
UF 2013	20 000	8 000	12 000	12 000	8 000	4 000	4 000	8 000	4 000
UF 2015	17 830	0	0	6 600	17 830		3566	6 600	14 264
<b>Total</b>	<b>87 830</b>	<b>56 000</b>	<b>22 000</b>	<b>20 600</b>	<b>25 830</b>	<b>4 000</b>	<b>7 566</b>	<b>14 600</b>	<b>18 264</b>

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 6 Emprunts obligataires :

- 4 Emprunts sont totalement remboursés
- 1 Emprunts sont en cours et remboursés partiellement
- 1 Emprunt clôturé en 2016.

### Les encours des emprunts obligataires par maturité

Emprunt	Echéance	Encours	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	D > 2 ans	TOTAL
UF 2013	14-oct	8 000	-			4 000	4 000		8 000
UF 2015	25-févr	17 830		3 566			3 566	10 698	17 830
<b>Total</b>		<b>25 830</b>	<b>0</b>	<b>3 566</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>	<b>7 566</b>	<b>10 698</b>	<b>25 830</b>

### • Fonds de Garantie :

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à 27.280.140 DT au 31/12/2016 contre 23.561.075 DT au 31/12/2015 :

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Fonds de Garantie	27 280 140	23 561 075
<b>Total</b>	<b>27 280 140</b>	<b>23 561 075</b>

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

## 9- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 18.975.079 DT au 31/12/2016 contre un solde de 9.073.989 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Comptes courants adhérents	17 535 950	8 397 693
Compte courant correspondant	1 439 128	676 296
<b>Total</b>	<b>18 975 079</b>	<b>9 073 989</b>

(\*) Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre.

## 10- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.419.399 DT au 31/12/2016 contre un solde de 5.326.845 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2 016	Au 31 Décembre 2 015
Affacturages règlements en plus	416 259	446 133
Provisions pour congés à payer	257 335	214 324
Etat impôt & taxes	1 486 494	1 097 561
Compte courant actionnaires	19	19
C.N.S.S	124 617	104 117
Créditeurs divers	172 037	138 314
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 748 472	1 585 303
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ADHERENT DEBITEUR	184 985	-
Charges à payer	1 035 092	984 121
Provisions pour ind. départ PDG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	422 698	388 679
Provisions pour dépréciation cptes débiteurs	73 315	62 125
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	308 071	158 071
PROVISIONS P INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE	82 983	41 055
<b>Total</b>	<b>6 419 399</b>	<b>5 326 845</b>

## 11- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 60.487.572DT au 31/12/2016 contre un solde de 60.272.648 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Intérêts Courus Non Echus (*)	1 185 232	286 053
Emprunts à 1an	16 566 000	12 000 000
Mobilisation des Créances	4 526 579	13 664 842
Escompte Effets	2 529 862	1 186 987
Billet de trésorerie emprunteur	17 150 000	14 130 000
Banques	18 529 899	19 004 765
<b>Total</b>	<b>60 487 572</b>	<b>60 272 648</b>

(\*) Ce compte a été reclassé en 2016 parmi les concours bancaires et autres passifs et par conséquent les données de 2015 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2016 se présente comme suit :

Désignations	≤ 3 mois	3 mois ≤ 1 an	1 an ≤ 5 ans	5 ans	Total en principal ⊗	Dettes rattachées ⊗	Total Général ⊗+ ⊗
<b>Dettes Représentées par un titre</b>	<b>7 566 000</b>	<b>17 150 000</b>	<b>18 264 000</b>	<b>0</b>	<b>42 980 000</b>	<b>1 591 607</b>	<b>44 571 607</b>
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	4 000 000	13 150 000	0	0	17 150 000	406 376	17 556 376
Billets de trésorerie	4 000 000	13 150 000			17 150 000	406 376	17 556 376
-Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	3 566 000	4 000 000	18 264 000	0	25 830 000	1 185 231	27 015 231
Emprunts Obligataires à taux fixe	1 588 000	2 904 000	9 256 000		13 748 000	588 872	14 336 872
Emprunts Obligataires à taux variable	1 978 000	1 096 000	9 008 000		12 082 000	596 359	12 678 359
Autres fonds empruntés	0	35 771 572	0	0	35 771 572	0	35 771 572
- Crédit Direct		9 000 000			9 000 000		9 000 000
- Ligne de crédit non mobilisable		18 529 899			18 529 899		18 529 899
- Autres concours		8 241 672			8 241 672		8 241 672
<b>Total</b>	<b>7 566 000</b>	<b>52 921 572</b>	<b>18 264 000</b>	<b>0</b>	<b>78 751 572</b>	<b>1 591 607</b>	<b>80 343 179</b>

### 12- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.021.673 DT au 31/12/2016 contre un solde 4.522.995 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Commissions d'affacturages	4 756 201	4 317 317
Com. p. échéance impayée taxables	147 216	116 288
Com. sur sign. billet à ordre taxable	88 117	52 290
Commission sur avoir	465	60
COM SUR REPORT ECHEANCE	48 555	37 040
Commission sur Comptes débiteurs	-18 882	-
<b>Total</b>	<b>5 021 673</b>	<b>4 522 995</b>

### 13- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.545.802 DT au 31/12/2016 contre un solde de 9.166.233 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Produits Financiers de Mobilisation	9 896 907	9 243 301
(-) Produits sur Comptes débiteurs	165 012	-
(+) PPCA n-1	1 585 303	1 501 430
(+) Agios n-1	483 809	490 614
(-) PPCA n	1 748 472	1 585 303
(-) Agios n	506 733	483 809
<b>Total</b>	<b>9 545 802</b>	<b>9 166 233</b>

#### 14- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.124.797 DT au 31/12/2016 contre un solde de 4.959.830 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Intérêt billet de trésorerie	587 776	1 243 226
Intérêt mob c c p amen b	193 251	361 668
INTERET CREDIT CMT BH	462 230	381 098
Frais Escompte Effets	14 725	572
Commission de souscription	58 766	39 147
Emp. Oblg. intérêts	1 961 779	1 180 703
Emp. Oblg. autres commissions	16 844	8 241
Autres commissions	239 342	238 067
Autres commissions de placement	66 658	-
Intérêts débiteur comptes courants	1 523 426	1 507 107
<b>Total</b>	<b>5 124 797</b>	<b>4 959 830</b>

#### 15- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 34.286 DT au 31/12/2016 contre un solde de 41.160 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Profits non requérants	28 711	30 769
RECUP FRAIS JUSTICE	5 575	10 391
<b>Total</b>	<b>34 286</b>	<b>41 160</b>

#### 16- Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.815.054 DT au 31/12/2016 contre un solde de 2.563.253 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
SALAIRES MENSUELS	1 973 343	1 793 151
PRIMES A PAYER	291 675	249 489
PROVISIONS P CONGES PAYES	43 011	67 184
ASSURANCES DEPART A LA RETRAITE	41 928	41 055
CNSS	391 070	344 673
ASSURANCE GROUPE	65 551	61 299
INDEMNITES DE STAGE	6 875	4 850
HABILLEMENT PERSONNEL & MEDECIN DU TRAVAIL	1 601	1 551
<b>Total</b>	<b>2 815 054</b>	<b>2 563 253</b>

#### 17- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.419.437 DT au 31/12/2016 contre un solde de 1.309.662 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Achat de matières et fournitures	97 452	108 193
Loyer	83 642	79 647
Frais de Nettoyage et de syndic	23 089	15 796
Entretiens et réparations	23 317	23 834
Assurance	46 780	47 868
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	5 630	2 730
Formation et séminaires	8 720	12 672
Services informatiques	71 471	27 486
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	284 167	244 939
Publicités, publications, relations publiques	17 365	7 894
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	114 994	109 772
Frais postaux et de télécommunications	54 532	56 207
Services bancaires et assimilés	12 341	8 753
Frais d'Adhésion FCI	16 744	17 261
Frais d'Adhésion APTBEF	8 842	11 793
Frais & Commissions correspondant Etranger	15 550	11 935
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	54 590	42 580
Jetons de présence	150 000	137 500
Rémunération des Comités	150 000	137 500
Pertes non Requérantes	873	59 063
Impôts et taxes sur rémunérations	67 528	61 537
T.C.L	32 720	27 279
Droits d'enregistrement et de timbres	30 628	11 087
Autres impôts et taxes	13 476	13 770
Frais de Missions	34 985	32 566
<b>Total</b>	<b>1 419 437</b>	<b>1 309 662</b>

### 18- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève 780.369 DT au 31/12/2016 contre un solde de 304.412 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Dotation aux amortissements immobilisations incorporels	229 587	31 889
Dotation aux amortissements immobilisations corporels	197 419	196 499
Dotation résorptions des charges à répartir	75 573	43 023
Dotation Provision Dépréciation Participation CTIAA	116 600	33 000
Dotation aux provisions p/Comptes Débiteurs	11 190	-
Dotation aux provisions p/instances bancaires	150 000	-
<b>Total</b>	<b>780 369</b>	<b>304 412</b>

### 19- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 898.555 DT au 31/12/2016 contre un solde de 852.475 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Impôt	898 555	852 475
<b>Total</b>	<b>898 555</b>	<b>852 475</b>

## 20- Eléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 653.201 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	336 923	-
Charge Liée au Règlement du Dossier Fiscal	667 976	-
Reprise Sur Provision Pour Risque Fiscal	351 697	-
<b>Total</b>	<b>653 201</b>	<b>-</b>

## Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

### 21- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à 82.297.714 DT au 31/12/2016 contre un solde de 135.900.000 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
AMEN BANK MCP	10 217 851	-
BNA	2 529 862	-
ATD	23 650 000	14 410 000
AXIS	2 500 000	16 000 000
BH CMT	27 000 000	36 000 000
BH Obligataire	-	17 000 000
BNAC	2 000 000	-
Go Sicav	-	3 200 000
MAXULA	-	5 000 000
Placement Obligataire Sicav	-	17 000 000
SICAR INVEST	8 400 000	7 290 000
LA POSTE	2 000 000	-
SICAV TANIT	-	20 000 000
SICAV BH	4 000 000	-
<b>Total</b>	<b>82 297 714</b>	<b>135 900 000</b>

### 22- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à (69.510.861) DT au 31/12/2016 contre un solde de (134.750.000) DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Amen Bank (MCP)	-5 980 861	-
ATD	-17 300 000	-11 110 000
AXIS	-3 000 000	-18 000 000
BH CMT	-24 000 000	-36 000 000
Go Sicav	-500 000	-8 300 000

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
MAXULA	-	-5 500 000
Placement Obligataire Sicav	-4 000 000	-17 000 000
SICAR INVEST	-9 730 000	-7 840 000
SICAV BH OBLIGATAIRE	-5 000 000	-11 000 000
SICAV TANIT	-	-20 000 000
<b>Total</b>	<b>-69 510 861</b>	<b>-134 750 000</b>

### 23- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à (6.946.131) DT au 31/12/2016 contre un solde de (5.572.900) DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Personnel	-1 580 780	-1 398 691
Etat Impôt & Taxes	-2 527 592	-2 598 363
Fournisseurs et autres Tiers	-2 837 759	-1 575 846
<b>Total</b>	<b>-6 946 131</b>	<b>-5 572 900</b>

### 24- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à (4.460.346)DT au 31/12/2016 contre un solde de (4.683.257) DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Intérêts Billets de Trésorerie	-778 703	-1 128 294
Autres Commissions & Intérêts	-2 646 907	-2 216 901
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires	-1 034 736	-1 338 063
<b>Total</b>	<b>-4 460 346</b>	<b>-4 683 257</b>

### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

#### 25- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à (118.475) DT au 31/12/2016 contre un solde de (408.070) DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Matériel de Transport	-100 381	-
Logiciel bureautique	-	-365 802
Agencement & installations générales	-1 871	-5 967
Mobilier & matériel de bureau	-16 223	-36 301
<b>Total</b>	<b>-118 475</b>	<b>-408 070</b>

## 26- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à (1.830.000) DT au 31/12/2016 contre un solde de (1.570.000) DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Participation Fonds Gérés ATD SICAR	-1 830 000	-1 570 000
<b>Total</b>	<b>-1 830 000</b>	<b>-1 570 000</b>

## Flux de trésorerie liés aux activités de financement

### 27- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 11.230.000 DT au 31/12/2016 contre un solde de 6.600.000 DT au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Emprunt obligataire UF 2015	11 230 000	6 600 000
<b>Total</b>	<b>11 230 000</b>	<b>6 600 000</b>

### 28- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (6.000.000) DT au 31/12/2016 contre le même solde au 31/12/2015.

Désignation	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
Emprunt obligataire UF 2013	-4 000 000	-4 000 000
Emprunt obligataire UF 2010	-2 000 000	-2 000 000
<b>Total</b>	<b>-6 000 000</b>	<b>-6 000 000</b>

### 29- Note sur les parties liées

Les comptes de la société UNIFACTOR ont enregistré au cours de l'exercice 2016 les opérations suivantes avec les parties liées :

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 830.000 Dinars, objet de la convention du 13 Mai 2016, l'ATD Sicar perçoit :
  - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
  - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 24 Novembre 2016 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion



accordé à Union Factoring à hauteur de 1 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de **11 000 0000** Dinars et qui se détaille ainsi :

- Crédit non mobilisable pour un montant de 5 000 000 Dinars
- Crédit mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars.

❖ La BNA a procédé a procédé en date du 22 Juin 2015 au renouvellement de la ligne de crédit non mobilisable accordé à Union Factoring à hauteur de **4 000 000** Dinars.

❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de billets de trésorerie souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS, SICAR INVEST et BNA CAPITAUX (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
ATD	2 000 000	6	23/02/2016	23/05/2016	29 557
ATD	3 000 000	5,6	20/04/2016	16/11/2016	94 900
ATD	2 000 000	5,5	03/05/2016	19/12/2016	67 892
ATD	2 000 000	5,5	03/05/2016	29/12/2016	70 740
ATD	2 000 000	5,24	20/05/2016	17/10/2016	42 734
ATD	2 000 000	5,24	23/05/2016	01/08/2016	20 172
ATD	2 000 000	5,32	01/08/2016	10/10/2016	20 477
ATD	2 000 000	5,26	10/10/2016	18/04/2017	54 023
ATD	2 000 000	5,26	17/10/2016	25/01/2017	28 801
ATD	2 000 000	5,23	19/12/2016	27/06/2017	53 723
ATD	2 000 000	5,23	29/12/2016	05/09/2017	70 093
ATD	300 000	4,25	29/06/2016	05/01/2017	6 582
ATD	350 000	4,24	17/05/2016	21/02/2017	11 174
<b>Total ATD SICAR</b>	<b>23 650 000</b>				<b>570 866</b>
AXIS	1 000 000	6,8	04/02/2016	15/03/2016	7 499
AXIS	1 000 000	6,8	15/03/2016	04/05/2016	9 356
AXIS	500 000	6,85	29/08/2016	07/03/2017	17 446
<b>Total AXIS TRESORERIE</b>	<b>2 500 000</b>				<b>34 301</b>
BNA CAPITAUX	2 000 000	7,15	19/12/2016	18/05/2017	57 860
<b>Total BNA CAPITAUX</b>	<b>2 000 000</b>				<b>57 860</b>
SICAR INVEST	1 050 000	4,72	25/03/2016	24/04/2016	4 114
SICAR INVEST	1 050 000	4,7	24/04/2016	14/05/2016	2 735
SICAR INVEST	1 050 000	4,74	14/05/2016	03/06/2016	2 758
SICAR INVEST	1 050 000	4,75	03/06/2016	23/06/2016	2 764
SICAR INVEST	1 050 000	4,75	23/06/2016	13/07/2016	2 764
SICAR INVEST	1 050 000	4,71	13/07/2016	01/09/2016	6 824
SICAR INVEST	1 050 000	4,7	01/09/2016	21/10/2016	6 810
SICAR INVEST	1 050 000	4,76	21/10/2016	30/11/2016	5 524
<b>Total SICAR INVEST</b>	<b>8 400 000</b>				<b>34 291</b>
<b>Total général</b>	<b>36 550 000</b>				<b>697 318</b>

### 30- Engagements hors bilan

Désignations	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
<b>Engagements Donnés</b>	<b>8 699 786</b>	<b>13 481 984</b>
Sans Recours	3 185 834	6 534 683
Export	652 913	583 875
Import	4 861 039	6 363 426
<b>Engagements Reçus</b>	<b>16 880 142</b>	<b>18 904 485</b>
Garanties Réelles	4 484 135	4 353 650
Garanties Financières	153 000	143 000
Sans Recours	4 640 000	7 805 000
Export	1 373 007	992 835
Import	6 230 000	5 610 000

### 31- Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21/04/2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

#### **Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Union de Factoring comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016 faisant apparaître un total de 156.594.388 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 2.737.815 dinars et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de 142.188 dinars et une trésorerie de fin de période négative de 18.514.616 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité des commissaires aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers de la société Union de Factoring, annexés au présent rapport, sont sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne. Nos recommandations pour l'amélioration dudit système ont été consignées dans notre rapport d'évaluation du contrôle interne qui fait partie intégrante du présent rapport et a été remis au conseil d'administration. Sur la base de notre examen et hormis le système d'information qui est en cours d'implémentation, nous n'avons pas relevé, d'insuffisances majeures dans le système de contrôle interne comptable susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières (actions et obligations) émises par l'UNIFACTOR eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 15 Mai 2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

**G.A.C – CPA International  
Chiheb GHANMI**

**C.M.C – DFK International  
Chérif BEN ZINA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring**

En application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Le conseil d'administration de la société nous a informés des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre de ces articles :

***I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec l'ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 830 000 Dinars, objet de la convention du 13 Mai 2016, l'ATD Sicar perçoit :
  - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
  - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
  
- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 24 Novembre 2016 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 1 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de **11 000 0000** Dinars et qui se détaille ainsi :
  - Crédit non mobilisable pour un montant de 5 000 000 Dinars
  - Crédit mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars.
  
- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de billets de trésorerie souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS, SICAR INVEST et BNA CAPITAUX (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
ATD	2 000 000	6	23/02/2016	23/05/2016	29 557
ATD	3 000 000	5,6	20/04/2016	16/11/2016	94 900
ATD	2 000 000	5,5	03/05/2016	19/12/2016	67 892
ATD	2 000 000	5,5	03/05/2016	29/12/2016	70 740
ATD	2 000 000	5,24	20/05/2016	17/10/2016	42 734
ATD	2 000 000	5,24	23/05/2016	01/08/2016	20 172
ATD	2 000 000	5,32	01/08/2016	10/10/2016	20 477
ATD	2 000 000	5,26	10/10/2016	18/04/2017	54 023
ATD	2 000 000	5,26	17/10/2016	25/01/2017	28 801
ATD	2 000 000	5,23	19/12/2016	27/06/2017	53 723
ATD	2 000 000	5,23	29/12/2016	05/09/2017	70 093
ATD	300 000	4,25	29/06/2016	05/01/2017	6 582
ATD	350 000	4,24	17/05/2016	21/02/2017	11 174
<b>Total ATD SICAR</b>	<b>23 650 000</b>				<b>570 866</b>
AXIS	1 000 000	6,8	04/02/2016	15/03/2016	7 499
AXIS	1 000 000	6,8	15/03/2016	04/05/2016	9 356
AXIS	500 000	6,85	29/08/2016	07/03/2017	17 446
<b>Total AXIS TRESORERIE</b>	<b>2 500 000</b>				<b>34 301</b>
BNA CAPITAUX	2 000 000	7,15	19/12/2016	18/05/2017	57 860
<b>Total BNA CAPITAUX</b>	<b>2 000 000</b>				<b>57 860</b>
SICAR INVEST	1 050 000	4,72	25/03/2016	24/04/2016	4 114
SICAR INVEST	1 050 000	4,7	24/04/2016	14/05/2016	2 735
SICAR INVEST	1 050 000	4,74	14/05/2016	03/06/2016	2 758
SICAR INVEST	1 050 000	4,75	03/06/2016	23/06/2016	2 764
SICAR INVEST	1 050 000	4,75	23/06/2016	13/07/2016	2 764
SICAR INVEST	1 050 000	4,71	13/07/2016	01/09/2016	6 824
SICAR INVEST	1 050 000	4,7	01/09/2016	21/10/2016	6 810
SICAR INVEST	1 050 000	4,76	21/10/2016	30/11/2016	5 524
<b>Total SICAR INVEST</b>	<b>8 400 000</b>				<b>34 291</b>
<b>Total général</b>	<b>36 550 000</b>				<b>697 318</b>

## *II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)*

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ L'ATB a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000

Dinars et un crédit mobilisable pour un montant de 3 000 000 Dinars.

- ❖ La BNA a procédé en date du 22 Juin 2015 au renouvellement de la ligne de crédit non mobilisable accordé à Union Factoring à hauteur de 4 000 000 Dinars.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 22 mars 2007 et de 24 juin 2015 avec l'ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1300000 Dinars et 1570000 Dinars de 2015, la société ATD SICAR perçoit :
  - Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds.
  - Une commission de gestion égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013 et le 2 Juin 2014 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 420000 Dinars et 1330000 Dinars, la société SICAR INVEST perçoit :
  - Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés.
  - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an.
  - Une commission de 5% sur les produits reçus.
- ❖ UNIFACTOR a conclu le 19 Novembre 2014 un contrat d'affacturage avec la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS", dont la CARTE et l'ATB sont des actionnaires et des administrateurs. La décision du comité interne de crédit en date du 12 Novembre 2014 prévoit : un plafond décaissable de 500 000 Dinars, le Fonds de garantie est de 50000 Dinars, commission d'affacturage de 1,1% et commission de financement égal au TMM majoré de 3,25. Au 31 Décembre 2015, l'encours financier est de 515140 Dinars.
- ❖ UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'import. La prime payée au titre de l'année 2016 toutes branches confondues s'élève à 154 065 Dinars.

### ***III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de **99 185** Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non faute grave.

- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 27 Mai 2016 pour un montant de 10.000 Dinars net par administrateur.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du comité de crédit et les membres du Comité des risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 27 Mai 2016 sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 10000 Dinars net pour chaque membre.

Les obligations et engagements d'Union de Factoring envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 se présentent comme suit (en dinars) :

	<b><u>PDG</u></b>		<b><u>Administrateurs</u></b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2016</b>	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2016</b>
Avantages à court terme	323 449	158 918	300 000	300 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
<b>Total</b>	<b>323 449</b>	<b>258 918</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi bancaire et de l'article 200 (nouveau) et suivants du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 15 Mai 2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

**G.A.C - CPA International  
Chiheb GHANMI**

**C.M.C – DFK International  
Chérif BEN ZINA**



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Mohamed Lassaad BORJI et Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2016	2015
<b>A C T I F</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	10 687 822	4 886 898
Placements à court terme	5	-	334 441
Créances issues d'opérations de leasing	6	202 363 956	225 230 580
Placements à long terme	7	4 200 000	4 200 000
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	8	22 772	3 452
b- Immobilisations corporelles	9	284 762	203 217
Autres actifs	10	2 325 165	3 163 615
	<i>Total de l'actif</i>	<b>219 884 477</b>	<b>238 022 203</b>
<b>P A S S I F</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	8 980 645	4 341 282
Emprunts et dettes rattachées	12	170 459 208	193 486 631
Dettes envers la clientèle	13	2 735 887	3 098 534
Fournisseurs et comptes rattachés	14	5 704 425	9 468 499
Autres passifs	15	2 806 124	1 808 462
	<i>Total du passif</i>	<b>190 686 289</b>	<b>212 203 408</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
Capital		25 000 000	15 000 000
Réserves		5 132 008	8 758 044
Résultats reportés		62 714	110 599
Résultat de l'exercice		(996 534)	1 950 152
	<i>Total des capitaux propres</i>	<b>29 198 188</b>	<b>25 818 795</b>
	<i>Total passif et capitaux propres</i>	<b>219 884 477</b>	<b>238 022 203</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		20 212 366	20 652 151
Autres produits sur opérations de leasing		757 011	739 768
<i>Total des produits de leasing</i>	<b>17</b>	<b>20 969 377</b>	<b>21 391 919</b>
Charges financières nettes	<b>18</b>	(13 422 090)	(12 978 449)
Produits des placements	<b>19</b>	77 011	132 712
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>7 624 298</b>	<b>8 546 182</b>
Charges de personnel	<b>20</b>	(2 546 796)	(2 406 520)
Autres charges d'exploitation	<b>21</b>	(1 200 471)	(1 153 530)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	<b>22</b>	(60 220)	(85 351)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<b>(3 807 487)</b>	<b>(3 645 401)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>3 816 811</b>	<b>4 900 781</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>23</b>	(3 924 107)	(1 964 363)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(107 296)</b>	<b>2 936 418</b>
Autres gains ordinaires		31 367	104 201
Autres pertes ordinaires		(870 005)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>(945 934)</b>	<b>3 040 619</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>24</b>	(45 600)	(1 090 467)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDIANIRES</b>		<b>(991 534)</b>	<b>1 950 152</b>
<i>Eléments extraordinaires</i>		(5 000)	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(996 534)</b>	<b>1 950 152</b>
Résultat par action (de base et dilué)	<b>16</b>	<b>(0,399)</b>	<b>1,300</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016**  
**(Montants exprimés en dinars)**

En dinars	NOTE	Au 31 décembre	
		2 016	2 015
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients		141 257 144	120 484 927
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(95 752 431)	(123 007 407)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs		(1 596 252)	(726 184)
Sommes versées au personnel		(2 546 796)	(2 434 481)
Intérêts payés		(13 422 090)	(13 388 873)
Impôts et taxes payés		(8 416 817)	(3 236 530)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>19 522 758</b>	<b>(22 308 548)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(192 459)	(40 973)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	23 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(1 135 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	19 503
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>(192 459)</b>	<b>(1 133 970)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		6 250 000	-
Dividendes et autres distributions		(1 800 000)	(1 868 750)
Encaissements provenant des emprunts		101 919 345	182 230 000
Remboursement d'emprunts		(124 652 494)	(171 116 845)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(18 283 149)</b>	<b>9 244 405</b>
<i>Variation de trésorerie</i>		<i>1 047 150</i>	<i>(14 198 113)</i>
<b>Trésorerie en début de période</b>		<b>860 027</b>	<b>15 058 140</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>24</b>	<b>1 907 177</b>	<b>860 027</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social est sis au 11 Rue Hédi Nouria 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10 000 000 DT, a été porté à la somme de 15 000 000 DT divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2016 a décidé l'augmentation du capital de 10 000 000 DT par l'émission d'un million d'actions nouvelles de 10 DT chacune, pour le porter à 25 000 000 DT et ce successivement de la manière suivante :

- Une augmentation en numéraire d'un montant de 6 250 000 DT ;
- Une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 3 750 000 DT.

La répartition du capital se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	2 374 950	23 749 500	94.998%
S.T.B	125 000	1 250 000	5.000%
Diverses personnes physiques	50	500	0.002%
<b>Total Général</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>100%</b>

#### (b) Régime fiscal de la société

##### (b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

La loi de finance pour l'année 2017 (article 48), a institué une contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat. Cette contribution est calculée au taux de 7,5% du bénéfice imposable. Il est à noter que cette contribution n'est pas considérée comme étant une charge déductible.

Le montant constaté en charge au titre de l'exercice 2016 s'élève à 5 000 DT.

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% des produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

**Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### ***(a) Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***(b) Unité monétaire***

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

##### ***(c-1)- Généralités***

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AIL :

- a- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 364 365 DT, a été constatée au 31 décembre 2016 contre 354 259 DT à la clôture de l'exercice précédent. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

. Matériel standard	: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
. Matériel spécifique	: Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles	: Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs, les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2015, à :

- Zéro, pour toute relation transférée au contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée au contentieux.

Il est à noter, qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, la société a décidé de s'aligner aux pratiques usuelles du marché (notamment *les méthodes de calcul utilisées par les autres sociétés de leasing de la place*) concernant le calcul de la décote de garantie retenue pour déterminer les provisions requises. A partir de cette date, la décote de garantie des relations classées en B4 et contentieux est désormais calculée d'une façon linéaire en fonction de la nature du matériel financé.

L'application rétrospective de cette nouvelle méthode aura pour effet de diminuer les provisions comptabilisées antérieurement ce qui n'est pas autorisé par les règles prudentielles édictées par la BCT, notamment la circulaire 91-24 qui prohibe les reprises de provisions non justifiées par des recouvrements effectifs. De ce fait, cette méthode a été appliquée d'une manière prospective. L'application de cette nouvelle méthode a eu pour effet une réduction de la provision individuelle de 21 009 KDT à 17 585 KDT.

La valeur de garantie retenue pour l'exercice 2016 par classe de risque se détaille comme suit :

- Zéro, pour toute relation en contentieux depuis 2015 ;
- Zéro, pour toute relation classée B4 en 2015 et encore classée en 2016 sauf si le bien financé est un bien immeuble (dans ce cas l'amortissement linéaire est maintenu).
- Décotée linéairement pour toutes les autres relations quel que soit la classe de risque (à partir de l'exercice 2016).



Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

La mise en œuvre de cette approche, au titre de l'exercice 2016, a conduit à estimer la provision collective à hauteur de 1 594 000 DT, soit 0,91% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

#### *(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

*(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### *(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

*(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 687 822 DT au 31 décembre 2016 contre 4 886 898 DT au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Banques	10 886 431	4 885 751
Caisses	1 391	1 147
Provisions sur suspens bancaires	(200 000)	-
<b>Total</b>	<b>10 687 822</b>	<b>4 886 898</b>

**Note 5. Placements à court terme :**

Les placements à court terme détenus au 31 décembre 2015 et s'élevant à 334 441 DT ont été liquidés courant l'exercice 2016.

**Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 décembre 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 202 363 956 DT contre un solde net de 225 230 580 DT au 31 décembre 2015 se détaillant comme suit :

		<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2016</b>	<b>2015</b>
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		<b>220 789 624</b>	<b>239 992 617</b>
+ Encours financiers	<b>6.1</b>	191 395 100	213 106 034
+ Impayés	<b>6.2</b>	30 618 543	28 275 867
- Intérêts échus différés		(1 224 019)	(1 389 284)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		<b>3 905 105</b>	<b>2 150 277</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>		<b>224 694 729</b>	<b>242 142 894</b>
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles et additionnelles		(17 948 543)	(14 057 436)
Provisions collectives		(1 594 000)	(1 561 000)
Produits réservés		(2 788 230)	(1 293 878)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>202 363 956</b>	<b>225 230 580</b>

**6.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 191 395 100 DT contre 213 106 034 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré une baisse nette de 21 710 934 DT expliquée comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2015</b>	<b>213 106 034</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	65 419 515
Relocations	4 842 340
Consolidations	-
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(86 090 204)
Cessions anticipées	(3 143 019)
Relocations	(2 739 568)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2016</b>	<b>191 395 100</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

**6.1.1. Analyse par maturité :**

	Au 31 décembre	
	2016	2015
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>213 617 246</b>	<b>240 481 988</b>
à recevoir dans moins d'1 an	83 459 384	90 702 748
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	125 788 778	144 994 760
à recevoir dans plus de 5 ans	4 369 085	4 784 480
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(32 095 447)</b>	<b>(36 739 473)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>181 521 800</b>	<b>203 742 515</b>
à recevoir dans moins d'1 an	67 975 102	73 470 639
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	109 801 779	126 206 095
à recevoir dans plus de 5 ans	3 744 919	4 065 781
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>92 913</b>	<b>62 070</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>7 485 357</b>	<b>6 951 996</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>2 295 030</b>	<b>2 349 453</b>
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>191 395 100</b>	<b>213 106 034</b>

**6.1.2. Analyse par secteur d'activité :**

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Bâtiment et travaux publics	14 445 918	16 977 902
Industrie	23 664 909	26 211 415
Tourisme	9 793 479	12 803 656
Commerces et services	102 555 174	119 168 504
Agriculture	40 935 620	37 944 557
<b>Total</b>	<b>191 395 100</b>	<b>213 106 034</b>

**6.1.3. Analyse par type de matériel :**

	Au 31 décembre	
	2016	2015

Equipements	16 181 462	16 969 340
Matériel roulant	160 436 810	180 670 172
Matériel spécifique	956 686	1 004 062
<i>Sous Total</i>	<u>177 574 958</u>	<u>198 643 574</u>
Immobilier	13 820 142	14 462 460
<b>Total</b>	<b>191 395 100</b>	<b>213 106 034</b>

**6.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 30 618 543 DT contre 28 275 867 DT au 31 décembre 2015. Leur détail s'analyse comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b><i>Clients ordinaires (1)</i></b>	<b>18 425 588</b>	<b>22 348 757</b>
Inférieur à 1 mois	4 406 329	9 771 683
Entre 1 et 3 mois	5 734 919	1 838 846
Entre 3 et 6 mois	3 115 953	4 388 923
Entre 6 mois et 1 année	2 019 257	1 536 879
Supérieur à 1 année	1 766 837	3 822 429
Frais	1 382 293	989 997
<b><i>Clients litigieux (2)</i></b>	<b>12 192 955</b>	<b>5 927 110</b>
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>30 618 543</b>	<b>28 275 867</b>

**6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupant	C4 Actifs compromis	
Encours financiers	123 908 067	41 465 325	11 451 450	6 962 936	7 607 322	191 395 100
Impayés	2 240 640	5 752 070	3 325 043	3 772 890	15 527 900	30 618 543
Intérêts échus différés	(798 547)	(285 812)	(78 418)	(46 466)	(14 776)	(1 224 019)
Contrats en instance de mise en force	3 905 105					3 905 105
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>129 255 265</b>	<b>46 931 583</b>	<b>14 698 075</b>	<b>10 689 360</b>	<b>23 120 446</b>	<b>224 694 729</b>
Avances reçues (*)	(2 250 750)	0	0	0	(485 137)	(2 735 887)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>127 004 515</b>	<b>46 931 583</b>	<b>14 698 075</b>	<b>10 689 360</b>	<b>22 635 309</b>	<b>221 958 842</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>811 928</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>811 928</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>127 816 443</b>	<b>46 931 583</b>	<b>14 698 075</b>	<b>10 689 360</b>	<b>22 635 309</b>	<b>222 770 770</b>
Produits réservés	0	0	(530 615)	(560 432)	(1 697 183)	(2 788 230)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(261 236)	(922 679)	(12 203 700)	(13 387 615)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(24 431)	(9 682)	(4 162 450)	(4 196 563)
Provision aditionnelle	0	0	0	0	(364 365)	(364 365)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(816 282)</b>	<b>(1 492 793)</b>	<b>(18 427 698)</b>	<b>(20 736 773)</b>
Provisions collectives	(1 165 953)	(428 047)	0	0	0	(1 594 000)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(1 165 953)</b>	<b>(428 047)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 594 000)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>126 650 490</b>	<b>46 503 536</b>	<b>13 881 793</b>	<b>9 196 567</b>	<b>4 207 611</b>	<b>200 439 997</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>6,60%</b>	<b>4,80%</b>	<b>10,16%</b>	
			<b>21,56%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>5,55%</b>	<b>13,97%</b>	<b>81,41%</b>	
			<b>43,18%</b>			



**Note 7. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 4 200 000 DT au 31 décembre 2016. Aucune variation n'a été observée par rapport à 2015. Il peut être détaillé comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Participation – Univers Invest SICAR (Groupe BTK) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB) (**)	650 000	650 000
Fonds Gérés - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	3 000 000	3 000 000
Emprunt national	100 000	100 000
<b>Total</b>	<b>4 200 000</b>	<b>4 200 000</b>

(\*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(\*\*) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

**Note 8. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2016 une valeur nette comptable de 22 772 DT contre 3 452 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	78 648	22 064	-	100 712	75 196	2 744	-	77 940	22 772
<b>TOTAUX</b>		<b>78 648</b>	<b>22 064</b>	<b>-</b>	<b>100 712</b>	<b>75 196</b>	<b>2 744</b>	<b>-</b>	<b>77 940</b>	<b>22 772</b>

**Note 9. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 une valeur nette comptable de 284 762 DT contre 203 217 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	260 359		84 000	176 359	174 844	24 173	52 628	146 389	29 970
Equipements de bureau	10,0%	122 676	11 151	-	133 827	84 902	8 722	-	93 624	40 203
Matériel informatique	33,3%	244 391	58 022	-	302 413	228 097	13 161	-	241 258	61 155
Installations générales	10,0%	142 717	88 302	-	231 019	79 083	11 420	-	90 503	140 516
Immobilisations en cours			12 918		12 918					12 918
<b>TOTAUX</b>		<b>770 143</b>	<b>170 393</b>	<b>84 000</b>	<b>856 537</b>	<b>566 926</b>	<b>57 476</b>	<b>52 628</b>	<b>571 774</b>	<b>284 762</b>

**Note 10. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 2 325 165 DT contre 3 163 615 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

		<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2016</b>	<b>2015</b>
Dépôts et cautionnements versés		4 105	1 105
Prêts et avances au personnel	<b>10.1</b>	498 204	537 685
Charges reportées	<b>10.2</b>	391 363	556 786
Fournisseurs, avances et acomptes		2 806	2 151
Etat, report de TVA		-	1 319 893
Etat, acomptes provisionnels		1 018 940	-
Charges constatées d'avance	<b>10.3</b>	12 376	69 162
Produits à recevoir des tiers		146 226	296 876
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		250 427	335 741
Compte d'attente		718	44 215
<b>Total</b>		<b>2 325 165</b>	<b>3 163 615</b>

**10.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

		<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Prêts accordés sur fonds social (1)</b>		<b>491 421</b>	<b>514 185</b>
Échéances à plus d'un an		393 776	416 539
Échéances à moins d'un an		97 645	97 646
<b>Avances au personnel (2)</b>		<b>6 783</b>	<b>23 500</b>
Avances sur primes		6 783	23 500
<b>Total général (1) +(2)</b>		<b>498 204</b>	<b>537 685</b>

**10.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 921 091		1 921 091	1 439 462	251 892	1 691 354	229 737
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	262 312	137 308	399 620	187 155	50 839	237 994	161 626
<b>TOTAUX</b>		<b>2 183 403</b>	<b>137 308</b>	<b>2 320 711</b>	<b>1 626 617</b>	<b>302 731</b>	<b>1 929 348</b>	<b>391 363</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts de l'exercice s'élevant à 302 731 DT figure parmi les charges financières.

**10.3. Charges constatées d'avance :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
Charges constatées d'avance	11 969	40 554
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-	28 283
Abonnement ADSL	407	325
<b>Total</b>	<b>12 376</b>	<b>69 162</b>

**Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 la somme de 8 980 645 DT contre 4 341 282 DT au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
Banques	8 980 645	4 341 282
<b>Total</b>	<b>8 980 645</b>	<b>4 341 282</b>

**Note 12. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 170 459 208 DT au 31 Décembre 2016, contre 193 486 631 DT au 31 Décembre 2015 se détaillant ainsi :

		<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2 016</b>	<b>2 015</b>
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>12.1</b>	<b>166 663 337</b>	<b>189 396 486</b>
Certificats de dépôt		-	2 000 000
Emprunts bancaires		107 903 337	103 958 486
Emprunts obligataires		58 760 000	83 438 000
<b>+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)</b>		<b>3 795 871</b>	<b>4 090 145</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		1 467 518	1 010 658
Intérêts sur emprunts obligataires		2 153 678	2 904 812
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
<b>Total général (1) + (2)</b>		<b>170 459 208</b>	<b>193 486 631</b>

**13.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b>BILLET DE TRESORERIE</b>									
BILLET DE TRESORERIE TQB	2 000 000			2 000 000	2 000 000	4 000 000	0	-	0
<b>Total des billets de trésorerie</b>				<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CREDITS BANCAIRES</b>									
AL BARAKA BANK	19 865 000	TMM+1,75%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	19 865 000		19 865 000	0	0	0
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	1 116 464		1 116 464	0	0	0
AL BARAKA BANK	5 000 000	6,75%	Semestriellement sur 5 ans	3 196 523		995 607	2 200 916	1 136 972	1 063 944
AL BARAKA BANK	5 000 000	TMM+2.25%	23 mars 2016	5 000 000		5 000 000	0	0	0
AL BARAKA BANK	5 800 000	TMM+2.25%	11 mars 2016	5 800 000		5 800 000	0	0	0
AL BARAKA BANK	19 353 664	6,50%	Renouvelable tous les 3	0	25 419 345	0	25 419 345		25 419 345
BTK	22 000 000	7,35%	Trimestriellement sur 6 ans et 9 mois dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2016	0	22 000 000	0	22 000 000	18 333 333	3 666 667
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	1 000 000		1 000 000	0	0	0
BTK	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	3 066 668		2 044 444	1 022 224	0	1 022 224
BTK	10 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 30 sept 2015	8 888 889		2 222 222	6 666 667	4 444 444	2 222 222
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	200 000		200 000	0	0	0
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	1 000 000		500 000	500 000	0	500 000
BTL	3 000 000	TMM+2,5%	Trimestriellement sur 4 ans et 6 mois	0	3 000 000	166 667	2 833 333	2 166 666	666 667
BTL	2 000 000	TMM+2,5%	Trimestriellement sur 5 ans	0	2 000 000	300 000	1 700 000	1 300 000	400 000
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	475 078		475 078	0	0	0
AMEN BANK	2 000 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 4 ans et 6 mois	804 433		449 469	354 964	0	354 964
AMEN BANK	2 500 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 5 ans	875 000		500 000	375 000	0	375 000
AMEN BANK	500 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 4 ans et 6 mois	210 526		105 263	105 263	0	105 263
AMEN BANK	1 500 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 3 ans et 9 mois	1 423 996		343 584	1 080 412	711 494	368 918
AMEN BANK	1 000 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 3 ans et 9 mois	917 824		200 443	717 381	471 811	245 570
AMEN BANK	1 500 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 3 ans et 9 mois	0	1 500 000	369 267	1 130 733	742 980	387 753
AMEN BANK	1 000 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 3 ans	0	1 000 000	76 789	923 211	606 389	316 822
S T B	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ZITOUNA BANQUE	12 000 000		Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	15 000 000	45 000 000	48 000 000	12 000 000	0	12 000 000
A T B	2 500 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	1 125 000		500 000	625 000	125 000	500 000
A T B	3 000 000	TMM+2.25%		2 100 000		400 000	1 700 000	1 100 000	600 000
B E I	23 893 085			23 893 085		4 344 197	19 548 888	15 204 691	4 344 197
BIRD	3 000 000			3 000 000			3 000 000	2 500 000	500 000
BIRD	3 000 000			3 000 000			3 000 000	2 500 000	500 000
<b>Total des crédits bancaires</b>				<b>103 958 486</b>	<b>99 919 345</b>	<b>95 974 494</b>	<b>107 903 337</b>	<b>51 343 781</b>	<b>56 559 556</b>

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>			
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)
AIL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)
AIL 2013	40 000 000	7,00%	Annuellement (2014-2018)
AIL 2014	30 000 000	7,30%	Annuellement (2015-2019)
AIL 2015	30 000 000	7,30%	Annuellement (2015-2019)
<u>Total des emprunts obligataires</u>			
<u>TOTAL GENERAL</u>			

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
3 438 000		3 438 000	0	0	
12 000 000		6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
24 000 000		8 000 000	16 000 000	8 000 000	8 000 000
24 000 000		6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
20 000 000		1 240 000	18 760 000	17 520 000	1 240 000
<b>83 438 000</b>	<b>0</b>	<b>24 678 000</b>	<b>58 760 000</b>	<b>37 520 000</b>	<b>21 240 000</b>
<b>189 396 486</b>	<b>101 919 345</b>	<b>124 652 494</b>	<b>166 663 337</b>	<b>88 863 781</b>	<b>77 799 556</b>

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2 735 887 DT au 31 décembre 2016 contre 3 098 534 DT au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Avances et acomptes reçus des clients	2 735 887	3 098 534
<b>Total</b>	<b>2 735 887</b>	<b>3 098 534</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 5 704 425 DT au 31 décembre 2016 contre 9 468 499 DT au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Fournisseurs d'exploitation	16 095	748 338
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing	5 688 330	8 720 161
<b>Total général</b>	<b>5 704 425</b>	<b>9 468 499</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 2 806 124 DT au 31 décembre 2016 contre 1 808 462 DT au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

		Au 31 décembre	
		2016	2015
Provision pour risques et charges		638 000	-
Personnel, provisions pour congés payés		183 795	168 407
Personnel, autres charges à payer		185 346	291 560
Etat, retenues sur salaires		73 762	68 602
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		142 268	231 107
Etat, impôt sur les sociétés à payer	<b>15.1</b>	50 600	204 328
Etat, autres impôts et taxes à payer		586 952	38 087
C.N.S.S		167 785	124 204
Assurance groupe		24 572	24 747
Assurance COMAR		212 493	206 895
Autres comptes créditeurs		127 401	121 151
Diverses charges à payer	<b>15.2</b>	300 572	313 366
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing		-	15 759
Compte d'attente		112 578	249
<b>Total</b>		<b>2 806 124</b>	<b>1 808 462</b>

**15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
+ Impôt sur les sociétés dû	45 600	1 094 766
+ Contribution conjoncturelle	5 000	-
- Acomptes provisionnels	-	(863 344)
- Retenues à la source opérées par les tiers	-	(27 094)
<b>Dette (ou report) d'impôt exigible</b>	<b>50 600</b>	<b>204 328</b>

**15.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Redevances téléphoniques	31 275	14 500
Honoraires	93 741	159 249
Eau & électricité	19 060	12 100
Loyers	68 426	40 266
Commissions sur fonds gérés	88 070	87 251
<b>Total</b>	<b>300 572</b>	<b>313 366</b>

**Note 16. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Capital social	25 000 000	15 000 000
Réserve légale (A)	1 090 204	987 166
Réserve extraordinaire	-	650 000
Réserve facultative	-	3 000 000
Fonds pour risque généraux	300 000	400 000
Réserves pour fonds social (B)	741 804	720 878
Réserves pour réinvestissement exonéré	3 000 000	3 000 000
Résultats reportés	62 714	110 599
Modifications comptables	-	-
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<u>30 194 722</u>	<u>23 868 643</u>
Résultat de l'exercice (1)	(996 534)	1 950 152
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>29 198 188</b>	<b>25 818 795</b>
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)	2 500 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2) (C)	(0,399)	1,300

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.



(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Reserves pour réinvestissements exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>15 000 000</b>	<b>987 166</b>	<b>650 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>720 878</b>	<b>110 599</b>	<b>1 950 152</b>	<b>25 818 795</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2016		103 038					95 000	(47 885)	(150 153)	0
Distribution de dividendes									(1 800 000)	(1 800 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							10 382			10 382
Prélèvement sur fobds social							(84 456)			(84 456)
Augmentation du capital	10 000 000		(650 000)	(3 000 000)		(100 000)				6 250 000
Effet de modification comptables										
Résultat de la période close le 31 décembre 2016									(996 534)	(996 534)
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 090 204</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 000 000</b>	<b>300 000</b>	<b>741 804</b>	<b>62 714</b>	<b>(996 534)</b>	<b>29 198 187</b>

**Note 17. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>		<b>20 212 366</b>	<b>20 652 151</b>
Intérêts conventionnels	<b>(A)</b>	20 953 664	20 023 757
Intérêts intercalaires	<b>(B)</b>	81 994	56 762
Préloyers	<b>(C)</b>	80 656	123 140
Intérêts de retard		590 284	715 758
Variation des produits réservés	<b>17.1</b>	(1 494 232)	(267 266)
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>		<b>757 011</b>	<b>739 768</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing		223 361	183 811
Frais de dossier		533 650	555 957
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>20 969 377</b>	<b>21 391 919</b>
<b>- Encours financiers des contrats actifs</b>			
. Au début de la période		205 954 862	185 241 111
. A la fin de la période		185 519 818	205 954 862
. Moyenne	<b>(D)</b>	195 737 340	195 597 987
<b>- Produits de la période</b>	<b>(E)=(A)+(B)+(C)</b>	21 116 434	20 203 659
<b>- Taux moyen</b>	<b>(C)/(D)</b>	10,79%	10,33%

**17.1. Variation des produits réservés :**

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

		<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b><i>Transferts en produits de la période</i></b>			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		239 871	232 473
Intérêts de retard antérieurs		73 249	12 773
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		3 383	6 254
<b><i>Produits réputés réservés en fin de période</i></b>			
Intérêts inclus dans les loyers		(1 809 804)	(497 420)
Intérêts de retard		(847)	(19 252)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		(84)	(2 094)
<b>Total</b>		<b>(1 494 232)</b>	<b>(267 266)</b>

**Note 18. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 décembre	
		2016	2015
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>13 064 413</b>	<b>12 702 437</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		5 127 014	6 117 965
Intérêts des crédits bancaires		4 573 436	4 029 298
Intérêts des certificats de leasing		3 008 384	2 185 224
Intérêts et commissions sur certificats de dépôt		52 848	43 513
Résorptions des frais d'émission des emprunts		302 731	326 437
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>357 677</b>	<b>276 012</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		357 677	324 271
Autres produits financiers		-	(48 259)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>13 422 090</b>	<b>12 978 449</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		189 181 486	178 283 331
. A la fin de la période		166 663 337	189 181 486
. Moyenne	<b>(B)</b>	177 922 412	183 732 409
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	7,34%	6,91%

**Note 19. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Plus-value potentielle sur placements	9 511	48 805
Moins-value potentielle sur placements	-	(5 565)
+ Dividendes	-	168
+ Jetons de présence	1 500	1 500
+Produits sur fonds gérés	66 000	87 804
<b>Total</b>	<b>77 011</b>	<b>132 712</b>

**Note 20. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Salaires et compléments de salaires	1 717 708	1 134 247
Charges connexes aux salaires	229 988	703 216
Cotisations de sécurité sociale	531 610	517 645
Autres charges sociales	67 490	51 412
<b>Total</b>	<b>2 546 796</b>	<b>2 406 520</b>

**Note 21. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
<b><i>Divers achats (1)</i></b>	<b>152 465</b>	<b>166 050</b>
Achat de matières et fournitures	152 465	166 050
<b><i>Services extérieurs (2)</i></b>	<b>272 754</b>	<b>239 118</b>
Locations	185 637	147 128
Entretiens et réparations	12 505	14 593
Primes d'assurances	12 100	14 642
Autres	62 512	62 755
<b><i>Autres services extérieurs (3)</i></b>	<b>642 668</b>	<b>611 540</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	333 765	205 954
Publicités, publications, relations publiques	27 665	41 700
Cotisations et dons	23 274	10 841
Déplacements, missions et réceptions	3 083	4 628
Frais postaux et de télécommunications	67 418	79 049
Services bancaires et assimilés	187 463	269 368
<b><i>Charges diverses (4)</i></b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>
Jetons de présence	75 000	75 000
<b><i>Impôts et taxes (5)</i></b>	<b>57 584</b>	<b>61 822</b>
T.C.L	50 663	50 715
Droits d'enregistrement et de timbres	3 556	6 749
Autres impôts et taxes	3 365	4 358
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>1 200 471</b>	<b>1 153 530</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 744	1 571
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	57 476	83 780
<b>Total</b>	<b>60 220</b>	<b>85 351</b>

**Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
+ Dotations aux provisions individuelles et additionnelles	4 486 285	2 892 279
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	33 000	202 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(595 178)	(1 129 916)
<b>Total</b>	<b>3 924 107</b>	<b>1 964 363</b>

**Note 24. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<b>2016</b>	<b>2 015</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(996 534)</b>	<b>1 950 152</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Impôt sur les sociétés	45 600	1 090 467
- Dotations aux provisions	4 762 107	3 094 279
- Jetons de présence	75 000	75 000
- Contribution Conjoncturelle	5 000	-
- Moins-value de Cession	31 372	-
<b>A déduire</b>		
Réinvestissements exonérés	-	-
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<u>3 922 545</u>	<u>6 209 898</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(3 924 107)	(3 094 279)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>(1 562)</b>	<b>3 115 619</b>
<b>Impôt sur les sociétés (*)</b>	<b>45 600</b>	<b>1 090 467</b>

(\*) Le résultat fiscal étant déficitaire au 31 décembre 2016, l'IS à payer correspond au minimum d'impôt calculé sur la base du chiffre d'affaires TTC.

#### **Note 25. Trésorerie :**

La trésorerie à la clôture des exercices 2016 et 2015, se présente ainsi :

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
+ Avoirs en banques	10 886 431	4 885 751
- Découverts bancaires	(8 980 645)	(4 341 282)
+ Avoirs en caisse	1 391	1 147
+ Placement à court terme		314 412
<b>Total</b>	<b>1 907 177</b>	<b>860 027</b>

#### **Note 26. Engagements hors bilan :**

##### **27.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit au 31 décembre 2016 :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Opérations de leasing	811 928	3 502 849
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	9 857 124	10 702 797
Intérêts à courir sur emprunts BTE	22 809	70 839
Intérêts à courir sur emprunts BTL	716 130	41 217
Intérêts à courir sur emprunts BTK	5 862 508	1 494 978
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	188 783	482 292
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	427 295	448 927
Intérêts à courir sur emprunts STB	39 730	129 358
Intérêts à courir sur emprunts ATB	186 260	341 958
Intérêts sur emprunts BIRD	1 225 575	1 407 055
Intérêts sur emprunts BEI	514 137	754 066
Intérêts à courir sur certificat de leasing	232 813	230 064
<b>Total</b>	<b>20 085 092</b>	<b>19 606 400</b>

## 27.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 décembre	
	2 016	2 015
Intérêts non échus sur opérations de leasing	32 095 447	38 169 338
Garanties réelles reçues des clients	3 027 422	3 431 000
Valeur des biens donnés en leasing	231 309 567	246 055 017
<b>Total</b>	<b>266 432 436</b>	<b>287 655 355</b>

## Note 27 : Vérification de la situation fiscale de la société

La Société a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Retenues à la source	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
FOPROLOS	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Contribution conjoncturelle	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014

En date du 08 février 2016, la société a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 3 143 646 DT dont un principal de 2 070 814 DT et des pénalités de retard de 1 072 832 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant certains chefs de redressement. Le 13 mars 2017, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la société. En date du 28 mars 2017, la société a reformulé son opposition quant à cette réponse. Au 31/12/2016, une provision pour 500 000 DT est constatée en couverture de ce risque.

## Note 28. Transactions avec les parties liées :

### 28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence servis aux administrateurs de l'AIL représentant la BTK.

	Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Jetons de présence	75 000	87 500
<b>TOTAL</b>	<b>75 000</b>	<b>87 500</b>

**28.2. Relations avec les autres parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(2 000)	-
Commissions sur versement chèque	(95 668)	-	-
Commissions sur virements et versement effets	(44 897)	-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(355 615)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(1 947 265)	-	-
Charges locatives	(95 001)	-	-
Jetons de présence servis	(56 250)	-	-
Assurance groupe (refacturation)	(99 457)	-	-
Commissions de gestion du fonds géré	-	-	(88 070)
Produit de placement du fonds géré	-	-	66 919

**Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 10 mai 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de l'Arab International Lease AIL*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 219 884 477 dinars et un déficit net de 996 534 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **I'ARAB INTERNATIONAL LEASE**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons votre attention sur la note 27 aux états financiers qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. Par prudence et en couverture dudit risque, la société a constaté une provision de 500 000 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## ***Rapport sur les Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne. Ces derniers constituent une partie intégrante du présent rapport.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 09 juin 2017**

## **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Les commissaires aux comptes associés  
M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de l'Arab International Lease AIL**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

#### **1. « Banque Tuniso-Koweitienne-BTK »**

##### **➤ Convention de partenariat commercial :**

En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit-bail mobilier ou de crédit-bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK.

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Taux de commission</b>
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

D'un commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Une commission égale à 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL. Aucune charge n'a été facturée courant l'exercice 2016 au titre de cette convention.

➤ **Conventions de location :**

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour des superficies respectives de 35 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup>. Les conventions de location ont été signées en 2013 :
  - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5% ;
  - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%.
- Le 5 avril 2002, l'AIL a conclu avec la BTK un contrat de location d'un local abritant son siège social.
- En 2010, l'AIL a conclu avec la BTK un contrat de location d'une parcelle d'un local sis au complexe immobilier " City Centre " à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m<sup>2</sup>.

Pour l'exercice 2016, la charge locative, en hors taxes, supportée par l'AIL au titre de ces conventions a totalisé 95 001 DT.

➤ **Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de l'AIL. Le montant refacturé courant 2016 s'élève à 99 457 DT.

## **2. « Univers Invest SICAR »**

Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 21 juin 2013, le 23 juillet 2014 et le 25 juin 2015 entre l'Univers Invest SICAR et l'AIL, en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de l'Univers Invest SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 3 000 000 DT.

En rémunération de sa gestion de ces fonds l'Univers Invest SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 2,5% HTVA, prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds.

La charge relative à l'exercice 2016 est de 88 070 DT.

## **3. « SCIF »**

En date du 17 avril 2008, la SCIF a conclu avec l'AIL une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération annuelle de la SCIF est de 2 000 DT.

## **4. « Universal Auditing »**

Le conseil d'administration du 16 juin 2015 a autorisé la convention conclue avec le cabinet « Universal Auditing », (dont l'un de ses associés est en même temps administrateur et Président du comité des risques de l'AIL), portant sur la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels et un plan de continuité

des activités et ce pour un montant total de 36 000 DT hors taxes. La charge relative à l'exercice 2016 est de 14 000 DT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1- Le conseil d'administration du 6 juin 2013 a décidé d'allouer la rémunération et les avantages suivants à l'ancien Directeur Général :

- Un salaire annuel net de 43 000 DT avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce salaire a été révisé à la hausse une première fois par le conseil d'administration du 12 novembre 2015 de 239 DT brut /mois avec date d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2014 et une seconde fois par le conseil d'administration du 29 avril 2016 de 242 DT brut /mois avec date d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2015.
  
- Avantages en nature :
  - o Une voiture de fonction d'une puissance ne dépassant pas 9 chevaux ;
  - o La prise en charge des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à hauteur de 500 litres d'essence par mois et des frais d'entretien du véhicule ;
  - o La prise en charge des factures de consommation personnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone pour un montant forfaitaire fixé à 4 000 DT par an.

L'ancien directeur général a démissionné de son mandat lors du conseil d'administration du 29 avril 2016. Suite à sa démission, ce dernier a bénéficié des sommes et avantages suivants :

- Un montant brut de 43 336 DT correspondant à 4 mois de salaire pour solde de congés ;
- Une indemnité brute de départ de 101 717 DT ;
- Une voiture de fonction appartenant à l'AIL dont la valeur comptable nette s'évalue à la date de démission à 26 507 DT. Le conseil d'administration du 30 septembre 2016 a approuvé cette opération.

Le conseil d'administration du 29 avril 2016 a nommé à titre provisoire Monsieur Alain MORFIN en qualité d'administrateur délégué, directeur général de l'Arab International Lease, et ce, à compter de la date dudit conseil.

2- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**C.2-** Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

		<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	
<b>Ancien Directeur Général</b>			
Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016

Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	178 973	-	-	-
Jetons de présence	-	-	75 000	87 500
<b>TOTAL</b>	<b>178 973</b>	<b>-</b>	<b>75 000</b>	<b>87 500</b>

Aucune rémunération n'a été accordée, au titre de l'exercice 2016, au nouveau directeur général.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 09 juin 2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Les commissaires aux comptes associés  
M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA**

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

La société LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL, AMS SA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Hichem AMOURI et Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2016***(Exprimé en Dinars)*

<b>ACTIFS</b>	Notes	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1</b>		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		674 982	666 482
Moins : Amortissements		-598 091	-541 381
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1.1</b>	<b>76 892</b>	<b>125 101</b>
Immobilisations corporelles		46 184 660	45 385 210
Moins : Amortissements		-38 028 919	-35 587 610
Immobilisations encours		0	9 390
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1.2</b>	<b>8 155 741</b>	<b>9 806 989</b>
Immobilisations financières		812 436	812 436
Moins : Provisions		-4 310	-4 310
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1.3</b>	<b>808 126</b>	<b>808 126</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>9 040 759</b>	<b>10 740 216</b>
<i>Autres actifs non courants</i>	<b>1.4</b>	940 552	1 881 105
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>9 981 311</b>	<b>12 621 321</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>2</b>		
Stocks		32 312 569	35 523 384
Moins : Provisions		-1 013 680	-1 013 680
<b>Stocks nets</b>	<b>2.1</b>	<b>31 298 889</b>	<b>34 509 704</b>
Clients et comptes rattachés		8 679 129	10 702 833
Moins : Provisions		-5 129 506	-4 729 506
<b>Clients nets</b>	<b>2.2</b>	<b>3 549 623</b>	<b>5 973 327</b>
Personnel et comptes rattachés	<b>2.3</b>	401 496	409 364
Etat et collectivités publiques	<b>2.4</b>	3 160 002	4 300 757
Comptes de régularisation	<b>2.5</b>	90 326	113 835
Débiteurs divers		0	609
<b>Autres Actifs Courants</b>		<b>3 651 824</b>	<b>4 824 565</b>
Placements courants		760 000	810 000
Moins : Provisions		-10 000	-10 000
<b>Placements courants Nets</b>		<b>750 000</b>	<b>800 000</b>
Banque, établissements financiers et assimilés		1 698 418	533 460
Caisse		12 222	11 679
Régie d'avance et accreditifs		-	-
<b>Liquidités et équivalents de liquidi</b>	<b>2.6</b>	<b>1 710 639</b>	<b>545 138</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>40 960 976</b>	<b>46 652 735</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>50 942 287</b>	<b>59 274 056</b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2016***(Exprimé en Dinars)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social		32 885 960	26 828 020
Réserves et primes liées au Capital		7 155 504	7 155 504
Résultats reportés		-30 292 282	-20 947 390
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<b>9 749 182</b>	<b>13 036 133</b>
Résultat de l'exercice		-9 802 465	-9 344 892
Subvention d'investissement		101 312	260 829
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	<b>3</b>	<b>48 029</b>	<b>3 952 071</b>
<b>PASSIFS</b>			
<i>Passifs non courants</i>	<b>4</b>		
Emprunts	<b>4-1</b>	16 795 752	5 623 905
Provisions pour risques et charges		382 121	513 830
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>17 177 874</b>	<b>6 137 735</b>
<i>Passifs courants</i>	<b>5</b>		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<b>5-1</b>	<b>7 301 645</b>	<b>7 287 566</b>
Personnel & comptes rattachés		1 111 463	1 154 294
Etat et collectivités publiques		262 989	4 248 440
Créditeurs divers		1 517 837	2 173 038
Compte d'attente		6 788	4 533
<i>Autres passifs courants</i>	<b>5-2</b>	<b>2 899 078</b>	<b>7 580 306</b>
Emprunts et autres dettes financières		17 604 974	26 088 581
Découvert Bancaire		5 910 688	8 227 798
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<b>5-3</b>	<b>23 515 662</b>	<b>34 316 379</b>
<b>Total des passifs courants</b>		<b>33 716 384</b>	<b>49 184 250</b>
<i>Total des passifs</i>		<b>50 894 258</b>	<b>55 321 985</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>50 942 287</b>	<b>59 274 056</b>



**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2016**

Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Exprimé en Dinars)

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Revenus	<i>6-1</i>	22 293 790	25 360 705
Autres produits d'exploitation	<i>6-2</i>	159 517	246 619
Production immobilisée		614 028	758 957
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>23 067 335</b>	<b>26 366 280</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variations des stocks de produits fabriqués		1 506 508	2 649 221
Achats de matières premières consommées	<i>7-1</i>	10 419 737	12 604 662
Achats d'approvisionnements consommés	<i>7-2</i>	2 112 317	1 154 268
Achats de marchandises consommées	<i>7-3</i>	-	509
Charges de personnel	<i>7-4</i>	7 475 254	7 186 608
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>7-5</i>	3 716 251	5 250 836
Autres charges d'exploitation	<i>7-6</i>	3 148 855	3 424 862
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>28 378 923</b>	<b>32 270 967</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-5 311 587</b>	<b>-5 904 686</b>
Charges financières nettes	<i>7-7</i>	-4 375 722	-3 314 346
Autres gains ordinaires	<i>7-8</i>	37 365	24 601
Autres pertes ordinaires	<i>7-9</i>	-99 640	-91 028
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-9 749 585</b>	<b>-9 285 459</b>
Impôt sur les bénéfices		-51 880	-59 433
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>-9 801 465</b>	<b>-9 344 892</b>
Eléments extraordinaires		-1 000	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-9 802 465</b>	<b>-9 344 892</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-9 802 465</b>	<b>-9 344 892</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2016

Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Exprimé en Dinars)

<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat net	-9 802 465	-9 344 892
Ajustement pour :		
Amortissements et Provisions	3 289 528	3 997 494
Résorptions pour charges à répartir	940 552	1 261 448
Variations des besoins en fonds de roulement	5 567 065	1 194 398
Reprise sur provisions	-513 830	-8 106
Plus ou moins values de cession	-25 000	-21 425
Subventions d'investissement inscrites en résultat	-159 517	-222 354
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>	<b>- 703 666</b>	<b>- 3 143 436</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>		
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-807 950	-1 371 125
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp	25 000	24 581
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	0	-318
Encaissements / cessions d'immobilisations financières	0	27 128
Décaissements provenant des AANC	0	-2 821 657
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activ.d'investissement</i></b>	<b>- 782 950</b>	<b>- 4 141 392</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i></b>		
Dividendes et autres distributions versés	-	-
Encaissements de subventions d'investissement	-	-
Augmentation de capital	6 057 940	-
Encaissements provenant des crédits	45 399 594	41 293 539
Remboursements des crédits	- 46 538 307	- 36 511 797
Décaissements /acquisition des placements courants	- 750 000	- 6 620 000
Encaissements /cessions des placements courants	800 000	8 020 000
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activ.de financement</i></b>	<b>4 969 227</b>	<b>6 181 742</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>3 482 611</b>	<b>- 1 103 086</b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>	<b>- 7 682 659</b>	<b>- 6 579 573</b>
<b><i>Ajustement trésorerie au début de l'exercice</i></b>		
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>- 4 200 049</b>	<b>- 7 682 659</b>

# **1. NOTES D'ORDRE GENERAL**

## **1-1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

Il est à noter que la société n'a pas intégré au niveau des notes aux états financiers le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination tels que préconisé par la Norme Comptable Générale.

## **1-2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année.

## **1-3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

*Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :*

### **1.3.1 - Les immobilisations incorporelles**

Cette rubrique comprend :

- les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.
- Une Licence acquise au mois d'Août 2009 et amortissable sur 7 ans à partir de cette date.

### 1.3.2 -Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société les « AMS », sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

Les immobilisations corporelles produites par la société sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à la dite production.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Désignation	Taux d'amortissement		
	Biens non réévalués (nouveaux taux)	Biens non réévalués (anciens taux)	Biens réévalués
- Construction	5%	5%	5%
- Installations générales agencements & aménagements	10%	10%	12,50%
- Matériel industriel	15%	10%	12,50%
- Outillage industriel	15%	20%	-
- Matériel de transport	20%	20%	12,50%
- Equipements de bureaux	20%	10%	12,50%
- Matériel informatique	33,33%	15%	-
- Matériel divers	15%	10%	12,50%

### 1.3.3 – Clients et comptes rattachés

Conformément à la décision du Conseil d'Administration réunit en date du 27 Juin 2005, la société procède à l'étalement des provisions à constater au titre des chèques et effets impayés sur une période de trois années à compter de l'année de survenance de l'impayé, comme suit :

- Provision à concurrence de 40% du montant des impayés au titre de la 1ère année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 2ème année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 3ème année.

### 1.3.4 -Les stocks

#### - Valorisation des stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, pièces de coopération et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du CMP fin de période.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour la valorisation des stocks des produits en cours et des produits finis, la société a appliqué la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée pour la valorisation des matières consommées. Par ailleurs, il a été procédé à l'estimation des taux de déchets au niveau des différents cycles de production. Ces taux de déchets ont été intégrés au niveau de la formule de valorisation des coûts de production.

#### - Comptabilisation des stocks

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont valorisés de manière extracomptable à la date d'arrêt comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

#### - Evaluation des stocks

La société procède à la fin de chaque exercice comptable à l'évaluation de ses stocks. La constatation des provisions pour dépréciation des stocks est faite :

- Au titre des stocks de produits finis déclassés ou à assainir ou bien lorsque le prix de vente moyen est inférieur au coût de production ;
- Au titre des autres stocks pour tenir compte des articles à rotation lente, des articles déclassés ou des articles à assainir. Les stocks à assainir sont provisionnés à hauteur de 50 % et les stocks déclassés sont provisionnés à hauteur de 100 %.

### **1.3.5 – Les titres de participation**

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). A la date de la clôture, la comparaison entre le coût d'entrée des titres et leur valeur d'usage, pourrait faire apparaître des plus ou moins-values.

Seules les moins-values affectant le résultat, sont comptabilisées sous forme de provisions pour dépréciation.

## NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 1- LES ACTIFS NON COURANTS

#### 1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels d'application utilisés par la société et une licence. Elles totalisent 674 982 Dinars au 31/12/2016 et sont amorties à concurrence de 598 091 Dinars à la même date, d'où une VCN de 76 892 Dinars.

<b>Détail</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation</b>
Logiciels	404 199	404 199	-
Licence	270 784	262 284	8 500
<b>Total Immobilisation Incorporelles</b>	<b>674 982</b>	<b>666 482</b>	<b>8 500</b>
Amortissement	598 091	541 381	56 710
<b>Total Amortissements</b>	<b>598 091</b>	<b>541 381</b>	<b>56 710</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>76 892</b>	<b>125 101</b>	<b>- 48 209</b>

#### 1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 8 155 741 Dinars au 31/12/2016, contre 9 806 989 Dinars au 31/12/2015.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2016 se résume en ce qui suit :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**

DESIGNATIONS	Taux	Valeur Brute au 01/01/2016	VALEURS D'ACQUISITIONS			Immob. après Régularisation	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2016	Amortiss. au 01/01/2016	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			Amortissement au 31/12/2016	Valeur Comptable Nette
			Nouvelles acquisitions	Reclass.	Régul.					Reprises	Régul.	Dotation de l'exercice		
Logiciels	33,33%	404 199				404 199		404 199			0	404 199	0	
Concessions, brevets et licences	14,29%	262 284	8 500			270 784		270 784	137 182		56 709	193 891	76 892	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>666 482</b>	<b>8 500</b>			<b>674 982</b>	<b>-</b>	<b>674 982</b>	<b>541 381</b>		<b>56 709</b>	<b>598 090</b>	<b>76 892</b>	
Terrains		52 493				52 493		52 493					52 493	
Constructions	5%	3 179 334	0			3 179 334		3 179 334	3 176 878		2 141	3 179 019	315	
Agencements et Aménagements de constructions	0%	8 921 991	18 862			8 940 853		8 940 853	5 121 029		549 493	5 670 522	3 270 331	
Matériels Industriels	15% et 33,33%	18 026 020	86 785			18 112 805		18 112 805	15 377 396		969 437	16 346 833	1 765 972	
Outils Industriels	15%	10 602 154	616 346			11 218 500		11 218 500	7 921 670		621 778	8 543 448	2 675 052	
Matériels de Transport	20%	1 352 120				1 352 120		1 352 120	1 056 482		156 445	1 212 927	139 193	
Matériels divers	15%	1 962 417	69 227			2 031 644		2 031 644	1 726 269		102 849	1 829 118	202 526	
Equipements de Bureau	20%	335 330	1 650			336 980		336 980	309 425		12 058	321 483	15 497	
Matériels Informatiques	15% et 33,33%	953 352	6 580			959 932		959 932	898 461		27 108	925 569	34 363	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>45 385 211</b>	<b>799 450</b>		<b>0</b>	<b>46 184 660</b>	<b>-</b>	<b>46 184 660</b>	<b>35 587 610</b>		<b>0</b>	<b>2 425 582</b>	<b>38 028 919</b>	<b>8 155 741</b>
Immobilisations Corporelles en cours		9 390			-9 390	0	-	0		-	0		-	0
<b>TOTAL</b>		<b>46 061 083</b>	<b>807 950</b>	<b>0</b>	<b>-9 390</b>	<b>46 859 643</b>	<b>-</b>	<b>46 859 643</b>	<b>36 128 991</b>		<b>0</b>	<b>2 482 292</b>	<b>38 627 009</b>	<b>8 232 634</b>



### 1-3- Les immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 808 126 Dinars au 31/12/2016, contre un solde net de 808 126 Dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Titres de participation (1)	763 710	763 710	-30 283
Dépôts et cautionnements	48 726	48 726	318
<b>Solde Brut</b>	<b>812 436</b>	<b>812 436</b>	<b>-29 965</b>
- Provisions/immobilisations financières	-4 310	-4 310	-8 106
<b>Solde Net</b>	<b>808 126</b>	<b>808 126</b>	<b>-21 859</b>

(1) : Les immobilisations financières sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société « A.M.S »). Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values ne sont pas prises en compte. Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

*A- Les participations détenues sur les sociétés filiales se présentent comme suit:*

Désignation	%	31/12/2016			31/12/2015			
		détention	Coût	Provision	Nette	Coût	Provision	Nette
AMS Europe	100%		554 400	-	554 400	554 400	-	554 400
<b>(en DT) Total</b>			<b>554 400</b>	<b>-</b>	<b>554 400</b>	<b>554 400</b>	<b>-</b>	<b>554 400</b>

*B- Les placements à long terme détenus par la société « AMS » se présentent comme suit :*

Désignation	Nombre d'actions	31/12/2016			31/12/2015	
		Coût	Provision	Nette	Coût	Provision
STB	-	-	-	-	-	-
STB Invest	18 000	180 000	-	180 000	180 000	-
Foire Internationale de Sousse	4 000	20 000	-	20 000	20 000	-
Skane Palace	300	3 000	3 000	-	3 000	3 000
Hôtel L'oasis	131	1 310	1 310	-	1 310	1 310
Tunicode	3	3 000	-	3 000	3 000	-
Banque Tunisienne de Solidarité	200	2 000	-	2 000	2 000	-
<b>Total</b>		<b>209 310</b>	<b>4 310</b>	<b>205 000</b>	<b>209 310</b>	<b>4 310</b>

#### **1-4- Les autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 940 552 Dinars au 31/12/2016, contre un solde net de 1 881 105 Dinars au titre de l'année précédente. Ils se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges à répartir Bourse	-	-
Charges à répartir CCL	940 552	1 881 105
<b>Solde Net</b>	<b>940 552</b>	<b>1 881 105</b>

#### **2- LES ACTIFS COURANTS**

##### **2-1- Stocks**

Les stocks présentent un solde net de 31 298 889 Dinars au 31/12/2016, contre un solde net de 34 509 704 Dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

<b>Détail</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Matières premières	3 164 844	3 539 297
Provisions	64 898	64 898
Pièces Composantes	4 021 262	4 408 958
Provisions	253 226	253 226
Matières	2 298 594	2 981 302
Provisions	350 737	350 737
Produits finis	3 751 196	4 912 704
Provisions	185 358	185 358
Produits en Cours	14 567 496	14 692 496
Provisions	119 218	119 218
Emballages	517 335	678 212
Provisions	40 244	40 244
Déchets	2 987 415	3 207 415
Stocks en Douanes	1 004 427	1 103 000
<b>Total Net</b>	<b>31 298 889</b>	<b>34 509 704</b>

(\*) Les matières consommables incluent un stock de pièces de rechange (spécifiques et consommables).

## 2-2- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 3 549 623 Dinars au 31 Décembre 2016 contre 5 973 327 Dinars au titre de l'année précédente, soit une diminution de -2 423 704 Dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	2016	2015
Clients Revendeurs	2 314 519	2 769 698
<b>Total Clients Revendeurs</b>	<b>2 314 519</b>	<b>2 769 698</b>
<b>Provisions Pour dépréciations</b>	<b>163 527</b>	<b>163 527</b>
Clients non revendeurs	487 079	3 353 418
<b>Provisions Pour dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions Pour dépréciations</b>	<b>401 253</b>	<b>401 253</b>
Clients Etrangers	1 083 290	408 253
Clients Retenue de Garantie	213 995	117 801
Clients Etrangers Effets à recevoir	31 712	31 712
Clients Effets à recevoir	505 657	208 452
Clients Avances/Commandes	- 1 000 058	- 711 252
<b>Total Clients</b>	<b>834 596</b>	<b>54 965</b>
Provisions Pour dépréciations	129 842	129 842
Clients Chèques impayés	2 071 609	1 876 090
Clients Effets impayés	2 384 172	2 146 490
Provisions / déprécia Chèques impayés	1 673 949	1 473 949
Provisions / déprécia Effets impayés	1 836 205	1 636 205
Clients douteux ou litigieux	307 717	308 098
Provisions Pour dépréciations	308 098	308 098
Clients en Contentieux	616 630	616 630
Provisions Pour dépréciations	616 630	616 630
Clients CrediteUrs	- 2 424	- 2 424
Clients Avances/Commandes	-	-
RRR AV Clients	- 334 769	- 420 132
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>8 679 129</b>	<b>10 702 833</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>5 129 506</b>	<b>4 729 506</b>
<b>Net Clients et Comptes rattachés</b>	<b>3 549 623</b>	<b>5 973 327</b>

### **2-3- Personnel et comptes rattachés**

La rubrique « Personnel et comptes rattachés » présente un solde net de 401 496 Dinars au 31/12/2016, contre 409 364 Dinars au 31/12/2015, soit une diminution de 7 868 Dinars. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Prêts au personnel	19 489	19 489
- Avances au personnel	115 174	115 190
- Vêtements de travail	16 431	16 431
- Prêts au personnel sur fonds social	361 894	369 746
<b>Total Brut</b>	<b>512 988</b>	<b>520 857</b>
- Provisions	-111 493	-111 493
<b>Total Net</b>	<b>401 496</b>	<b>409 364</b>

### **2-4- Etat et collectivités publiques**

Les créances de la société envers l'« Etat et les collectivités publiques » ont connu, courant l'année 2016, une diminution de -1 140 755 Dinars pour atteindre le solde de 3 160 002 Dinars au 31/12/2016, contre 4 300 757 Dinars au 31/12/2015. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Taxes de formation professionnelle	595 157	655 884
- FOPROLOS	948	1 077
- Report IS	2 062 865	3 092 401
- Avance sur IS (SINDA 480)	9 909	66 646
- Crédit de taxes TVA	88 050	141 383
- Retenues à la source / clients	391 673	331 967
- Autres charges fiscales à payer	11 399	11 399
<b>Total</b>	<b>3 160 002</b>	<b>4 300 757</b>

### **2-5- Comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation présentent un solde de 90 326 Dinars au 31/12/2016 contre 113 835 Dinars au 31/12/2015 soit une diminution de 23 509 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Compte d'attente		-2 344
- Produits à recevoir	30 000	30 000
- Charges constatées d'avance	60 659	86 179
- PROV/COMPTE D ATTENTE	-1 031	
-Autres	698	
<b>Total</b>	<b>90 326</b>	<b>113 835</b>

## **2-6- Liquidités et équivalents de liquidités**

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 1 710 639 Dinars au 31/12/2016 contre 545 138 Dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Chèques à encaisser	634 979	64 360
- Effets à l'Escompte	10 585	67 512
- Effets à encaisser	345 380	3 152
- CHQUE REMIS A L'ENCAIS.	558 627	128 582
- C C P	6 547	2 735
- Banques	142 301	267 118
- Caisse	12 222	11 679
<b>Total</b>	<b>1 710 639</b>	<b>545 138</b>

# NOTES RELATIVES AUX

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 3- LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 31 Décembre 2016, de 48 029 Dinars, contre 3 952 071 Dinars au 31 Décembre 2015. La variation des capitaux propres durant l'exercice 2015, se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2015	Augmentati on de capita	Affectation et imputation	Subvention d'investis- sement	Résultat de l'exercice	31/12/2016
- Capital	26 828 020	6 057 940	-	-	-	32 885 960
- Réserve légale	315 299		-	-	-	315 299
- Réserve spéciale de réévaluation	2 014 042		-	-	-	2 014 042
- Autres réserves	1 844 109		-	-	-	1 844 109
- Prime d'émission	2 701 820		-	-	-	2 701 820
- Réserve pour fonds social	280 233		-	-	-	280 233
- Modification comptable	-615 246		-	-	-	-615 246
- Report à nouveau	-11 177 425		-9 344 892	-	-	-11 177 425
- Amortissements différés	9 154		-	-	-	-9 154
- Subvention d'investissement (3-1)	260 830		-	-159 517	-	101 313
- Résultat de l'exercice	-9 344 892		9 344 892	-	- 9 802 465	-19 147 357
<b>Total</b>	<b>3 952 071</b>	<b>6 057 940</b>	<b>-</b>	<b>-159 517</b>	<b>- 9 802 465</b>	<b>48 029</b>

(1) Affectation de résultat selon la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### 3-1 Les subventions d'investissements

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public à raison de la création ou de l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées à la création ou à l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Mvt 2016	Solde au 31/12/2016
Subventions d'investissements	862 962	-	862 962
Résorption SI	602 132	159 517	761 650
<b>Subventions d'investissements nettes</b>	<b>260 829</b>	<b>159 517</b>	<b>101 312</b>

#### **4- LES PASSIFS NON COURANTS**

##### **4-1- Emprunts**

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 16 795 752 Dinars au 31 Décembre 2016 contre 5 623 905 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Emprunts à long terme	16 472 023	5 073 120
- Crédit leasing	323 730	550 785
<b>Total</b>	<b>16 795 752</b>	<b>5 623 905</b>

#### **5- LES PASSIFS COURANTS**

##### **5-1- Fournisseurs et comptes rattachés**

Cette rubrique présente un solde net de 7 301 645 Dinars au 31 Décembre 2016, contre 7 287 566 Dinars à la fin de l'exercice précédent, soit une augmentation de 14 079 Dinars. Le solde au 31/12/2016 se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>
Fournisseurs Locaux achats de biens et services	1 837 296	1 499 092
Fournisseurs Etrangers achats de biens et services (5-1-1)	2 915 698	2 760 510
Fournisseurs Effets à payer locaux	1 032 371	597 208
Fournisseurs Effets à payer étranger (5-1-2)	116 455	352 018
Fournisseurs Factures non parvenues	1 348 740	2 027 695
Fournisseurs avoirs débiteurs	-118 595	-118 595
Fournisseurs manquants sur livraison	-10 777	-10 777
<b>Provisions</b>	<b>10 777</b>	<b>10 777</b>
Fournisseurs Avances sur Commandes	-200 011	-200 053
<b>Provisions</b>	<b>369 777</b>	<b>369 777</b>
Fournisseurs Charges payée cons d'avance	-86	-86
<b>Total</b>	<b>7 301 645</b>	<b>7 287 566</b>

## 5-2- Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 2 899 078 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
- Personnel et comptes rattachés (1)	1 111 463	1 154 294
- Etat et collectivités publiques (2)	262 989	4 248 440
- Crédoiteurs divers (3)	1 517 837	2 173 038
- Compte d'attente	6 788	4 533
<b>Total</b>	<b>2 899 078</b>	<b>7 580 306</b>

(1) : Le solde de la rubrique « Personnel et comptes rattachés » s'élève au 31/12/2016 à 1 111 463 Dinars, il est constitué comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
U G T T	6 358	7 294
Assurance Groupe	280 435	188 042
Rémunérations dues au personnel	328 580	485 329
Salaires reversés à la caisse	9 969	9 969
Oppositions	60 086	48 348
Autres dettes personnels	322 998	320 699
Fonds Social	103 037	94 612
<b>Total</b>	<b>1 111 463</b>	<b>1 154 294</b>

(2) : Le solde de la rubrique « Etat et collectivités publiques » s'élève au 31/12/2016 à 262 989 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Impôts sur les sociétés	51 880	59 433
Retenue à la Source	71 109	43 950
Foprols	-	-
TCL	45 740	45 740
Obligations Cautionnées	58 394	122 362
FODEC	51	44
Timbres Fiscaux	1	1
Charge Fiscale /congés payés	6 384	6 414
Acomptes prov	-	-
Autres charges fiscales	29 429	3 970 496
<b>Total</b>	<b>262 989</b>	<b>4 248 440</b>



(3) : La rubrique « Crédeurs divers » s'élève au 31/12/2016 à 1 517 837 Dinars, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CNSS	922 527	1 568 260
CAVIS	44 103	20 974
Créditeurs divers	12 006	12 005
Charges à payer	478 646	510 962
Charges à payer/ Prov /congs Payés	60 555	60 837
Produit constaté d'avance	-	-
<b>Total</b>	<b>1 517 837</b>	<b>2 173 038</b>

### **5-3 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le poste « Concours bancaires et autres passifs financiers » présente un solde de 23 515 662 Dinars au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Effets de Mobilisation de financement des stocks	3 150 000	3 250 000
Effets de Mobilisation Crédit Exportations	330 000	740 000
Autres effets	8 168 291	15 789 179
Emprunts à moins d'un An Principal	3 539 094	5 406 244
Emprunts à moins d'un An Leasing	385 742	474 745
Intérêts Cours	256 847	428 413
Emprunt groupe	1 775 000	-
<b>Total Emprunt et Autres Dettes Financières</b>	<b>17 604 974</b>	<b>26 088 581</b>
Banques	5 910 688	8 227 798
<b>Total</b>	<b>23 515 662</b>	<b>34 316 379</b>

## **NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**

### **6-1- Revenus**

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 22 293 790 Dinars au terme de l'exercice 2016 contre 25 360 705 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 3 066 700 Dinars. Les revenus se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Ventes locales	21 740 786	25 773 608
- Ventes locales en suspension de TVA	923 388	446 599
- Travaux services déchets et sous produits	236 109	39 994
- Vente à l'export	74 210	30 292
- Travaux services et sous produits à l'export	232	-
- Ventes déchets à l'export	400 778	82 000
<b>Revenu Brut</b>	<b>23 375 503</b>	<b>26 372 493</b>
- Réductions sur ventes	- 1081 713	-1 012 003
<b>Revenu Net</b>	<b>22 293 790</b>	<b>25 360 490</b>

### **6-2- Autres produits d'exploitation**

Les « Autres produits d'exploitation » de la société ont atteint une valeur de 159 517 Dinars au terme de l'exercice 2016 contre 246 619 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 87 102 Dinars. Les autres produits d'exploitation se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Ristourne TFP	-	8 599
Revenus/autres créances Intérêt de retard	-	2 366
Produit divers sub. d'investissement	159 517	235 654
<b>Revenu Net</b>	<b>159 517</b>	<b>246 619</b>

### **7-1- Les achats de matières premières consommées**

Les achats de matières premières consommées ont atteint une valeur de 10 419,737 Dinars en 2016, contre 12 604 662 Dinars en 2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Achats matières premières Locales	3 707 945	2 268 352	1 439 594
Achats matières premières Etrangères	554 659	2 231 476	- 1 676 817
Achats Pièces Composantes Locales	1 594 413	533 130	1 061 283
Achats Pièces Composantes Etrangères	3 456 637	8 215 020	-4 758 383
Frais sur achats Etrangers	245 360	435 954	-190 594
<b>Total achats Matières Premières</b>	<b>9 559 016</b>	<b>13 683 932</b>	<b>-4 124 917</b>
Stock Initial matières premières	3 539 297	3 002 836	536 461
Stock Initial pièces composantes	4 408 958	3 859 729	549 228
Stock Initial en douanes	1 103 000	1 109 419	-6 419
<b>Stock Initial Matières premières</b>	<b>9 051 255</b>	<b>7 971 984</b>	<b>1 079 270</b>
Stock Final matières premières	-3 164 844	-3 539 297	374 453
Stock Final Pièces Composantes	-4 021 262	-4 408 958	387 695
Stock Final en Douanes	-1 004 427	-1 103 000	98 573
<b>Stock Final Matières premières</b>	<b>-8 190 533</b>	<b>-9 051 255</b>	<b>860 722</b>
<b>Total</b>	<b>10 419 737</b>	<b>12 604 662</b>	<b>-2 184 925</b>

## **7-2- Les achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 2 112 317 Dinars en 2016, contre 1 154 268 Dinars au titre de l'année précédente.

Les achats consommés de matières consommables durant l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Achats Matières Consommables Locales	511 942	469 560	42 382
Achats Matières Consommables Etrangères	470 882	652 945	-182 063
Achats d'emballages	285 909	386 317	-100 408
<b>Total achats</b>	<b>1 268 733</b>	<b>1 508 823</b>	<b>-240 089</b>
Stock Initial Matières Consommables	2 981 302	2 742 466	238 836
Stock Initial Emballages	678 212	562 494	115 718
<b>Stock Initial Matières consommables</b>	<b>3 659 514</b>	<b>3 304 960</b>	<b>354 554</b>
Stock Final Matières Consommables	-2 298 594	-2 981 302	682 708
Stock Final Emballages	-517 335	-678 212	160 877
<b>Stock Final Matières consommables</b>	<b>-2 815 929</b>	<b>-3 659 514</b>	<b>843 585</b>
<b>Total</b>	<b>2 112 317</b>	<b>1 154 268</b>	<b>-999 097</b>

### **7-3- Achat de marchandises :**

Les achats de marchandises accusent un solde nul contre un solde de 509 Dinars au titre de l'exercice 2015.

### **7-4- Les charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent un montant de 7 475 254 Dinars au titre de l'exercice 2016, contre 7 186 608 Dinars au titre de l'exercice 2015. Ces charges se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Salaires et compléments de salaires	6 159 032	5 987 141
Autres Charges Sociales (CNSS et autres)	1 316 222	1 199 466
<b>Total</b>	<b>7 475 254</b>	<b>7 186 608</b>

### **7-5- Dotations aux amortissements et aux provisions**

Cette rubrique totalise un solde de 3 716 251 Dinars au 31 Décembre 2016, contre un solde de 5 250 836 Dinars au 31 Décembre 2015, soit une augmentation de 1 534 585 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dotations aux amortissements Immo. Incorporelles	56 709	24 483
Dotations aux amortissements Immo. Corporelles	2 441 308	2 479 100
Dotations aux provisions dépréciation des Créances, effets et chèques impayés	400 000	763 031
Dotations aux amortissements charges à répartir	940 552	1 261 448
Dotations pour risques (risque fiscal)	382 121	198 000
Reprises sur provisions dépréciation créances	-	-
Dotations aux provisions dépréciation des stocks	-	-
Dotations aux provisions dépréciation Fournisseurs débiteurs	-	318 648
Dotations aux provisions dépréciation	9 390	145 470
Dotations aux provisions dépréciation prêts		68 762
Reprise sur provision	-513 830	-
Reprises sur provisions dépréciation créances	-	-8 106
<b>Total</b>	<b>3 716 251</b>	<b>5 250 836</b>

### **7-6- Les autres charges d'exploitation**

Cette rubrique présente un total de 3 149 855 Dinars au titre de l'exercice 2016, contre 3 424 862 Dinars au titre de l'exercice 2015, détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Achats non stockés de matières et fournitures	939 165	991 143
Services extérieurs	591 255	743 244
Autres Services Extérieurs	961 798	1 121 742
Charges diverses Ordinaires	711 729	382 715
Impôts et Taxes	224 778	189 877
Transfert de charges	- 279 870	- 3 860
<b>Total</b>	<b>3 148 855</b>	<b>3 424 862</b>

### 7-7- Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 4 375 722 Dinars à la fin de l'exercice 2016. Ces charges sont ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'escomptes	448 654	430 883
Commissions sur ouverture d'accréditifs	7 845	-
Echelles d'Intérêts	753 223	633 675
Intérêts sur crédits financement des stocks	256 827	213 157
Intérêts sur crédits financement exports	40 616	49 395
Autres Frais	1 272 046	1 021 208
Intérêts sur Obligations Cautionnées	6 898	29 972
Escomptes Accordés	207 222	102 263
Intérêts sur Crédit moyen terme	813 152	698 100
Pertes de changes/Fournisseurs	697 308	482 957
<b>Total Charges financières</b>	<b>4 503 791</b>	<b>3 661 609</b>
Revenus des Valeurs Mobilières / Dividendes	-41 425	-110 988
Gains de Changes	-86 644	-236 275
<b>Total des produits financiers</b>	<b>-128 069</b>	<b>-347 264</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>4 375 722</b>	<b>3 314 346</b>

### 7-8- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 37 365 Dinars à la fin de l'exercice 2016 contre 24 601 Dinars à la fin de l'exercice précédent. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Produits/Cession des immobilisations	25 000	24 581
Gains divers	12 365	20
<b>Autres gains</b>	<b>37 365</b>	<b>24 601</b>

### **7-9- Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 99 640 Dinars à la fin de l'exercice 2016, et se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Pertes diverses	91 028	91 028
<b>Charges financières nettes</b>	<b>99 640</b>	<b>91 028</b>

## **NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

Les notes liées à l'état de flux de trésorerie au 31 Décembre 2016 peuvent se présenter comme suit :

<b>8-1 Amortissements et provisions :</b>	<b>3 289 528</b>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	56 709
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 441 308
- Dotations aux provisions pour risques et charges	382 121
- Dotation aux provisions dépréciation des stocks	-
- Dotation aux provisions dépréciation	9 390
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	400 000
<b>8-2 Rep PROV</b>	<b>-513 830</b>
-Reprise prov	-513 830
<b>8-2 Résorption des charges à répartir :</b>	<b>940 552</b>
- Dotations aux amortissements des charges à répartir	940 552
<b>8-3 Variation du besoin en fonds de roulement:</b>	<b>5 567 065</b>
- Variation des stocks	3 210 815
- Variation du poste clients & comptes rattachés	2 023 704
- Variation du poste autres actifs courants	1 172 741
- Variation du poste fournisseurs & comptes rattachés	14 079
-Variation du poste autres passifs courants	-854 275
<b>8-4 Encaissements emprunts:</b>	<b>45 399 594</b>
Crédits STB	6 410 000
Crédits ATTIJ	950 000
Crédits LIG	4 000 000
Billets de Trésorerie	8 900 000
Concours Financement Stocks	10 100 000
Concours Financement Exports	1 060 000
Financement devises	3 361 412
Autres concours à court terme	10 618 182
<b>Décaissements emprunts</b>	<b>46 538 307</b>
Remboursement BNA	167 915
Remboursement STUSID	163 043
Remboursement STB	5 522 500
Remboursement AMEN	531 542
Remboursements Crédit Leasing	316 059

Remboursement Billets de Trésorerie	12 200 000
Concours Financement Stocks	10 200 000
Concours Financement Exports	1 470 000
Financement devises	5 150 003
Autres concours à CT	10 547 044
Remboursement BTE	270 200



## Engagement hors bilan

Type d'engagement	Partie engagée	Valeur totale	Encours au 31 12 2016	Tiers (créanciers)	Observations
<b>A. Garanties personnelles</b>					
Cautions personnelles et solidaires	Mr Mohamed LOUKIL	2 140 000	2 085 000	STUSID	Crédits de gestion
	Mr Bassem LOUKIL	2 140 000	2 085 000	STUSID	Crédits de gestion
		6 164 000	CONSOLIDE	STB	Emprunt à long terme
		700 000		STB	Emprunt à long terme
		800 000		STB	Emprunt à long terme
		3 000 000		STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	4 210 000	STB	Crédits de gestion
	2 500 000	1 429 686	AMEN BANK	Emprunt à long terme	
	1 500 000	53 571	AMEN BANK	Emprunt à long terme	
	550 000	REMBOURSE	AMEN BANK	Emprunt à long terme	
	2 050 000	2 787 000	BTE	Crédits de gestion	
	1 600 000	1 600 000	TQB	Crédits de gestion	
	1 220 000	317 600	BNA	Emprunt à long terme	
	530 000	228 790	BNA	Emprunt à long terme	
	Société AURES AUTO	1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
	Société AURES AUTO	3 120 000	3 525 000	BH	Crédits de gestion
	<b>B. Garanties réelles</b>				
Hypothèque Rang utile	AMS	6 164 000	CONSOLIDES	STB	Emprunt à long terme
		700 000		STB	Emprunt à long terme
		800 000		STB	Emprunt à long terme
		3 000 000		STB	Emprunt à long terme
		6 410 000	6 543 557	STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	4 210 000	STB	Crédits de gestion
		2 500 000	1 429 686	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		1 500 000	53 571	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		550 000	REMBOURSE	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		2 940 000	2 980 000	AMEN BANK	Crédits de gestion
		2 000 000	1 729 799	BTE	Emprunt à long terme
		2 050 000	2 787 000	BTE	Crédits de gestion
		1 600 000	1 600 000	TQB	Crédits de gestion

		2 000 000	CONSOLIDE	ATTIJARI BANK	Crédits de gestion
		1 500 000		BNA	Crédits de gestion
		1 250 000	REMBOURSE	STUSID	Emprunt à long terme
		2 140 000		STUSID	Crédits de gestion
		2 000 000	CONSOLIDE	BT	Crédits de gestion
		950 000		ATTIJARI BANK	Emprunt à long terme
		3 120 000		BH	Crédits de gestion
Nantissement	AMS	6 164 000	CONSOLIDE	STB	Emprunt à long terme
		700 000		STB	Emprunt à long terme
		800 000		STB	Emprunt à long terme
		3 000 000		STB	Emprunt à long terme
		6 410 000	6 543 557	STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	4 210 000	STB	Crédits de gestion
		1 500 000	53 571	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		550 000	REMBOURSE	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		2 940 000	2 980 000	AMEN BANK	Crédits de gestion
		2 000 000	1 729 799	BTE	Emprunt à long terme
		2 050 000	2 787 000	BTE	Crédits de gestion
		1 600 000	1 600 000	TQB	Crédits de gestion
		2 000 000	CONSOLIDE	ATTIJARI BANK	Crédits de gestion
		1 220 000	317 600	BNA	Emprunt à long terme
		530 000	228 790	BNA	Emprunt à long terme
		1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
		1 250 000	REMBOURSE	STUSID	Emprunt à long terme
		2 140 000	2 085 000	STUSID	Crédits de gestion
		2 000 000	CONSOLIDE	BT	Crédits de gestion
				950 000	
		3 120 000		BH	Crédits de gestion
Découvert mobilisé sans garantie	AMS	840 000		BNA	Crédit mobilisé
		744 000		STB	Crédit mobilisé

### C. Cautionnement

Cautions provisoires			92 000		
Cautions définitives			587 332		
Cautions de garantie			-		

Cautions pour admission temporaire			179 975		
------------------------------------	--	--	---------	--	--

**D. Effets escomptés non échus**

Effets à l'escompte			1 199 323	STB	
Effets à l'escompte			3 136 420	BH	
Effets à l'escompte			141 503	STUSID BANK	
Effets à l'escompte			-	TQB	
Effets à l'escompte			127 705	AMEN BANK	
Effets à l'escompte			686 931	BTE	
Effets à l'escompte			-	ATTIJARI BANK	
Effets à l'escompte			2 710 493	BNA	
Effets à l'escompte			-	BT	

**E. Autres**

Accréditifs			540 688		
Obligations cautionnées (Engagements reçues)			-		
Financements en devises			4 680 017		
Traite avalisée			196 458		
Crédit relais			297 100		

## Parties liées

Au 31 Décembre 2016 les parties liées identifiées se présentent comme suit :

- **MIDCO (ex-AMS Trading)** : La société MIDCO (ex-AMS Trading) est une société à responsabilité limitée, créée en 2009. Son capital social de l'ordre de 600 000 Dinars au 31 décembre 2016 .La société a pour objet la vente en détail de tous les articles de robinetterie et tous articles de ménage. Au 31 décembre 2016 les ventes de marchandises effectuées par MIDCO (ex-AMS Trading) au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » s'élèvent à 178 414 Dinars en hors taxes.
- **LOUKIL MANAGEMENT CONSEIL « LMC »** : La société a pour objet l'audit économique et administratif ainsi que le conseil et la formation des entreprises, les services rendus par « L.M.C » au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2016 sont valorisés à 0 Dinars en hors taxes.
- Société **AURES AUTO** : Créée en 1990, la société AURES AUTO ayant pour objectif primordial la réintroduction de la marque Citroën aux chevrons sur le marché tunisien des voitures. les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2016 sont valorisés à 21 040 Dinars en hors taxes.
- Société **MED EQUIPEMENT** : œuvre dans la distribution des équipements agricoles et de travaux publics. les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2016 sont valorisés à 8 400 Dinars en hors taxes.
- Société **Economic Auto (MAZDA)** : œuvre dans la commercialisation de véhicules et de pièces de rechange de la marque MAZDA. Les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2016 sont valorisés à 3 352 Dinars en hors taxes.
- Société **AUDIO COM** : œuvre dans la distribution de Matériel audiovisuel et informatique. Les acquisitions de matériel informatique auprès de cette société, par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 31 décembre 2016 se sont élevées à 9 133 Dinars en hors taxes.

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2016	2015
Revenus	22 293 790					
Autres produits d'exploitations	159 517					
Production stockée	- 1 506 508					
Production Immobilisée	614 028					
<b>Total</b>	<b>21 560 827</b>	<b>Total</b>	-	<b>Production</b>	<b>21 560 827</b>	<b>23 703 759</b>
<b>Production</b>	<b>21 560 827</b>	Achats consommés	12 532 055	<b>Marge sur cout matières</b>	<b>9 028 773</b>	<b>9 944 320</b>
Marges sur coût matières	9 028 773					
Subventions d'exploitations	-	Autres charges Externes	2 924 077			
<b>Total</b>	<b>9 028 773</b>	<b>Total</b>	<b>2 924 077</b>	<b>* Valeur Ajoutée brute</b>	<b>6 104 696</b>	<b>6 709 335</b>
Valeur Ajoutée Brute	6 104 696	Impôts et taxes	225 778	<b>* Exédent brut</b>		
		Charges de personnel	7 475 254	<b>(ou Insuffisance)</b>		
<b>Total</b>	<b>6 104 696</b>	<b>Total</b>	<b>7 701 033</b>	<b>d'exploitation</b>	<b>- 1 596 337</b>	<b>- 667 150</b>
- Exédent brut d'exploitation	- 1 596 337	Charges financières	4 503 791			
Autres produits ordinaires	37 365	Dotations aux Amortissement et aux	3 716 251			
Produits financiers	128 069	Provisions ordinaires				
		Autres Pertes	99 640			
<b>Total</b>	<b>- 1 430 902</b>	<b>Total</b>	<b>8 319 683</b>	<b>Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés</b>	<b>- 9 750 585</b>	<b>-9 285 459</b>
Transferts et reprise de charges	-	Impot sur le résultat ordinaire	51 880	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 9 802 465</b>	<b>- 9 344 892</b>
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modificat° comptables	-			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-	<b>Résultat net après modification comptable</b>	<b>- 9 802 465</b>	<b>- 9 344 892</b>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>			

**SOCIETE « LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL »  
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » arrêté au 31 Décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », arrêtés au 31 Décembre 2016. Ces états sont arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie, à l'exception des limitations exprimées ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, a été limité par les éléments suivants :

- Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les stocks de la société dont la valeur brute s'élève à la date de clôture à 32 312 569 Dinars et ce, faute de détail de valorisation de ses stocks, ainsi que des provisions qui s'y rapportent.
- La société ne dispose pas d'un inventaire théorique détaillé des « Outillages Spéciaux » totalisant au 31 Décembre 2016 une valeur brute de 11 218 500 Dinars contre 10 462 663 Dinars au 31 Décembre 2015 et une valeur comptable nette de 2 675 053 Dinars au 31 Décembre 2016 contre 2 578 474 Dinars au 31 Décembre 2015. Il nous a été donc impossible de vérifier l'exhaustivité et la réalité des éléments composant ce poste au 31 Décembre 2016.
- Conformément à la Norme Comptable NCT 05 relative aux immobilisations corporelles, les pièces de rechange dont l'utilisation est irrégulière et ne pouvant être utilisées qu'en association avec un élément des immobilisations corporelles devraient être comptabilisées en immobilisations corporelles.

Ainsi et afin de se conformer à la Norme Comptable précitée, la société doit procéder à l'analyse des stocks de pièces de rechange qui s'élève au 31 Décembre 2016 à 1 720 049 Dinars pour identifier les pièces de rechange spécifiques qui devraient être classées parmi les immobilisations et subir ainsi les amortissements au mêmes titre que les immobilisations auxquelles elles se rattachent. A cet effet, les travaux d'identification des pièces de rechange spécifiques ne sont pas encore achevés au cours de l'exercice 2016.

- La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » détient une participation dans la société « AMS EUROPE » pour une valeur comptable de 554 400 Dinars. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants, suffisants et appropriés concernant l'évaluation de ces participations au 31 Décembre 2016.

A l'exception des points précités, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société, ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

## **II. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Il est à signaler que les capitaux propres de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel –A.M.S » s'élèvent, au 31 décembre 2016, à 48 029 DT soit, une perte de plus que 50% du capital. Ainsi et en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de la constatation des pertes, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou procéder à la réduction du capital d'un montant égal à celui des pertes ou procéder à une augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En outre, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 08 Juin 2017**

**P/C.M.C-DFK International**  
**Hichem AMOURI**

**P/F.M.B.Z-KPMG Tunisie**  
**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**



**SOCIETE « LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL »  
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

1- Convention de prêt entre la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » et la société « AURES GROS » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales, pour un montant de 750 000 Dinars, pour une période d'une année renouvelable et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

**2-Emprunts auprès de la « STB »**

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a obtenu des emprunts auprès de la « Société Tunisienne de Banque – STB » pour un montant global de 7 610 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Désignation	Montant en DT	Encours au 31/12/2016	Date d'effet	Taux	Durée
Crédits de consolidation à moyen terme	6 410 000	6 089 500	31/10/2016	TMM + 2%	5 ans
Crédits de financement de stocks	1 200 000	1 200 000	-	TMM +2%	-
<b>Total</b>	<b>7 610 000</b>	<b>7 289 500</b>	-	-	-

### 3- Emprunts auprès d'autres organismes bancaires

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a conclu d'autres conventions de crédit. Le tableau suivant résume les caractéristiques de chacune de ces conventions :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2016	Date d'effet	Taux	Durée
BTE	2 000 000	1 729 800	01/01/2016	TMM +3%	5 ans
Amen Bank	2 500 000	1 330 588	01/08/2012	TMM+2,5%	7ans
Attijari Bank	950 000	950 000	23/11/2016	TMM+2%	5 ans
<b>Total</b>	<b>5 450 000</b>	<b>4 010 388</b>	-	-	-

### 2- Opérations avec les sociétés du Groupe :

Les opérations et prestations conclues par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » avec les sociétés du Groupe « LOUKIL » sont décrites comme suit:

Société	Achats En HT	Objet
MIDCO (ex-AMS Trading)	178 414	Achats de marchandises
AMS Europe	-	Achats de marchandises
Aures Auto	21 040	Entretien et Réparation
MED Equipement	8 400	Fournitures en biens et outillages
Mazda	3 352	Entretien et Réparation
Audio com	9 133	Achats Matériel Informatique
LIG	-1 000 000	COMPTE.COURANT L.I.G
AURES AUTO	-750 000	COMPTE.COURANT AURES AUTOS
ECONOMIQUE AUTO	-25 000	COMPTE.COURANT ECONOMIC AUTO

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016 (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenu informés d'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et qui continuent à produire des effets au cours de cet exercice.

**III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que prévus par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes servies aux Directeurs Généraux en fonction, courant l'année 2016, se sont élevées à 171 650 Dinars.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application desdits articles. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux.

**Tunis, le 08 Juin 2017**

**P/C.M.C-DFK International**

**P/F.M.B.Z-KPMG Tunisie**

**Hichem AMOURI**

**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 Mars 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 70.716.316 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Mars 2017 de 601.205 dinars.

**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

**Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2017 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observation**

Nous attirons l'attention sur la Note **N° 3-12** des Etats Financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

La charge encourue jusqu'au 31 Mars 2017 est de 45.533 Dinars.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 28 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samir LABIDI**

**BILAN**  
**au 31 Mars 2017**  
(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>3-1</b>	<b>51 902,567</b>	<b>39 186,616</b>	<b>46 052,719</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 506,872	2 224,744	725,541
b - Obligations et Valeurs assimilées		48 395,695	36 961,872	45 327,178
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>18 813,749</b>	<b>21 775,515</b>	<b>12 597,860</b>
a - Placement monétaires	<b>3-3</b>	10 366,620	7 968,753	8 825,557
b – Disponibilités	<b>3-11</b>	8 447,129	13 806,762	3 772,303
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>70 716,316</b>	<b>60 962,131</b>	<b>58 650,579</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	134,090	119,292	140,671
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	96,540	22,842	38,332
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>230,630</b>	<b>142,134</b>	<b>179,003</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>67 240,608</b>	<b>58 027,050</b>	<b>56 258,341</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>3 245,078</b>	<b>2 792,947</b>	<b>2 213,235</b>
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		2 643,873	2 281,882	0,463
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		601,205	511,065	2 212,772
<b>ACTIF NET</b>		<b>70 485,686</b>	<b>60 819,997</b>	<b>58 471,576</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>70 716,316</b>	<b>60 962,131</b>	<b>58 650,579</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2017

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>569,176</b>	<b>438,702</b>	<b>2 038,657</b>
a - Dividendes		-	-	98,329
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		569,176	438,702	1 940,328
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>190,482</b>	<b>179,201</b>	<b>1 090,812</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>759,658</b>	<b>617,903</b>	<b>3 129,469</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-9</b>	<b>134,090</b>	<b>119,292</b>	<b>549,169</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>625,568</b>	<b>498,611</b>	<b>2 580,300</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-10</b>	<b>77,397</b>	<b>22,652</b>	<b>118,138</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>548,171</b>	<b>475,959</b>	<b>2 462,162</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>53,034</b>	<b>35,106</b>	<b>- 249,390</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>601,205</b>	<b>511,065</b>	<b>2 212,772</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>-53,034</b>	<b>- 35,106</b>	<b>249,390</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		6,762	18,606	- 14,412
* +/- values réalisées sur cession des titres		25,940	8,185	7,758
* Frais de négociation de titres		-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>580,873</b>	<b>502,750</b>	<b>2 455,508</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2017**

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</b>			
a - Résultat d'exploitation	548,171	475,959	2 462,162
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	6,762	18,606	- 14,412
c - +/- values réalisées sur cession de titres	25,940	8,185	7,758
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	-	<b>2 446,004</b>
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>			
a – Souscriptions	<b>18 099,528</b>	<b>14 883,697</b>	<b>47 611,500</b>
* Capital	17 315,500	14 263,100	46 052,000
* Régularisation des sommes non distrib	6,080	4,710	- 2,346
* Régularisations des sommes distrib	777,948	615,887	1 561,846
b – Rachats	<b>6 666,290</b>	<b>4 234,855</b>	<b>38 817,833</b>
* Capital	6 369,200	4 054,200	37 577,400
* Régularisation des sommes non distrib	2,815	1,576	- 4,516
* Régularisation des sommes distrib	294,275	179,079	1 244,949
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>12 014,111</b>	<b>11 151,592</b>	<b>8 803,171</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>			
a - En début de période	<b>58 471,576</b>	<b>49 668,404</b>	<b>49 668,404</b>
b - En fin de période	<b>70 485,686</b>	<b>60 819,997</b>	<b>58 471,576</b>
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>			
a - En début de période (mille actions)	<b>562,577</b>	<b>477,831</b>	<b>477,831</b>
b - En fin de période (mille actions)	<b>672,040</b>	<b>579,920</b>	<b>562,577</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)</b>	<b>103,935</b>	<b>103,946</b>	<b>103,946</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)</b>	<b>104,883</b>	<b>104,877</b>	<b>103,935</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,91%</b>	<b>0,90%</b>	<b>3,77%</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2017

(Unité Dinars Tunisiens)

### 1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valeur potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins valeur réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **3 - 1 Note sur le portefeuille - titre**

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2017** à **51.902.567** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
<b>Titres émis par le Trésor</b>	<b>14.200</b>	<b>14.200.000</b>	<b>14.338.646</b>	<b>20,28%</b>	20,34%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.066.197	7,16%	7,19%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.272.449	13,11%	13,16%	
<b>Titres émis par des sociétés</b>	<b>471.000</b>	<b>33.363.142</b>	<b>34.057.049</b>	<b>48,16%</b>	48,32%	
AMEN BANK.2011-1	20.000	1.000.000	1.025.002	1,45%	1,45%	-
AMEN BANK.SUB 2009 (A)	5.000	266.550	272.377	0,39%	0,39%	-
EO ATL 2013-1	20.000	1.600.000	1.682.032	2,38%	2,39%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	400.000	408.648	0,58%	0,58%	BBB.
ATTIJARI BANK 2010	13.000	185.692	187.272	0,26%	0,27%	-
BH 2009	5.000	307.500	310.750	0,44%	0,44%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	571.000	594.573	0,84%	0,84%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	571.000	591.988	0,84%	0,84%	BBB-
CHO 2009	2.000	75.000	75.787	0,11%	0,11%	BIAT
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010(A)	4.000	80.000	83.219	0,12%	0,12%	A.BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	533.100	533.657	0,75%	0,76%	-
STB SUB 2011	30.000	856.500	863.829	1,22%	1,23%	-
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	400.000	404.198	0,57%	0,57%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.500.000	1.508.975	2,13%	2,14%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.500.000	1.545.153	2,19%	2,19%	-
EO UIB 2012-1	20.000	856.800	866.383	1,23%	1,23%	-
AIL 2013-1	15.000	600.000	628.077	0,89%	0,89%	A+
UBCI 2013-1	10.000	800.000	836.366	1,18%	1,19%	-
CIL 2014/2	5.000	300.000	303.048	0,43%	0,43%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	600.000	607.596	0,86%	0,86%	BBB.

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	160.000	169.073	0,24%	0,24%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	400.000	408.596	0,58%	0,58%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	1.200.000	1.229.778	1,74%	1,74%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	400.000	400.268	0,57%	0,57%	BB
CIL 2016/1	10.000	1.000.000	1.052.603	1,49%	1,49%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	800.000	804.603	1,14%	1,14%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	400.000	402.073	0,57%	0,57%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	1.000.000	1.046.445	1,48%	1,48%	BB
ATL 2016-1	10.000	1.000.000	1.045.699	1,48%	1,48%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	1.000.000	1.041.260	1,47%	1,48%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.043.068	2,89%	2,90%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.042.670	2,89%	2,90%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	1.000.000	1.005.164	1,42%	1,43%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.010.705	1,43%	1,43%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.013.786	1,43%	1,44%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.001.368	2,83%	2,84%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.000.662	1,42%	1,42%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.000.662	1,42%	1,42%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.009.636	2,84%	2,85%	BB+
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>33.767</b>	<b>3.492.875</b>	<b>3.506.872</b>	<b>4,96%</b>	<b>4,98%</b>	
SICAV BH OBLIGATAIRE	33.767	3.492.875	3.506.872	4,96%	4,98%	-
<b>Total du portefeuille-titres.</b>		<b>51.056.017</b>	<b>51.902.567</b>	<b>73,40%</b>	<b>73,64%</b>	

La valeur des BTA au 31/03/2017 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 12.287 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-01-2017** au **31-03-2017**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **2.566.918** Dinars.

Les entrées du portefeuille pour la même période concernent les souscriptions des obligations qui s'élèvent à un total de **6.000.000** Dinars.

### 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **569.176 DT** pour la période allant du **01-01-2017** au **31-03-2017**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des BTA	156.275	155.775	626.515
Revenues des titres OPCVM	-	-	98.329
Revenus des obligations	412.901	282.927	1.313.813
<b>Total</b>	<b>569.176</b>	<b>438.702</b>	<b>2.038.657</b>

### 3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2017** à **10.366.620 DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif	Emetteur
CD130117/130417 ML (7,20% 90J)	1.478.782	1.497.171	2,12%	MODERN LEASING
CD180117/180417 ML (7,20% 90J)	2.464.637	2.493.320	3,53%	MODERN LEASING
CD210317/190617 UNION FACTORING (7,25% 90J)	1.971.516	1.974.997	2,79%	UNION FACTORING
CD280317/070417 BH (5,29% 10J)	1.498.239	1.498.944	2,12%	BH
CD011116/271017 HL (7,55% 360J)	2.831.520	2.902.188	4,10%	HANNIBAL LEASE
<b>Total</b>	<b>10.244.694</b>	<b>10.366.620</b>	<b>14,66%</b>	

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2017** au **31-03-2017** un montant de **190.482 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts des placements à termes	8.246	7.162	289.837
Intérêts des billets de trésoreries	-	-	-
Intérêts des certificats de dépôts	182.236	172.039	800.975
<b>Total</b>	<b>190.482</b>	<b>179.201</b>	<b>1.090.812</b>

### 3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2017** au **31-03-2017** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2016** au **31-03-2016** se détaillent ainsi :

Libellé	2017	2016
<b>Capital au 1er Janvier</b>		
Montant	56.258.341	47.788.224
Nombre d'actions	562.577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (nominal)	17.315.500	14.263.100
Réglé des sommes non distribuables	6.080	4.710
Nombre d'actions émises	173.155	142.631
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (nominal)	6.369.200	4.054.200
Réglé des sommes non distribuables	2.815	1.576
Nombre d'actions rachetées	63.692	40.542
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6.762	18.606

Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	25.940	8.185
Frais de négociation de titres	-	-
<b>Capital au 31 Mars</b>		
Montant	67.240.608	58.027.050
Nombre d'actions	672.040	579.920
Nombre d'actionnaires	658	603

### 3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **31-03-2017** comme sui :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	2.213.234	430.639	2.643.873
Sommes distribuables exercice en cours	548.171	53.034	601.205
<b>Total</b>	<b>2.761.405</b>	<b>483.673</b>	<b>3.245.078</b>

### 3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2017** à **134.090 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	23.663	21.052	24.824
Rémunération du distributeur à payer	110.427	98.240	115.847
<b>Total</b>	<b>134.090</b>	<b>119.292</b>	<b>140.671</b>

### 3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2017** à **96.540 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Etat retenues à la source	-	84	-
Honoraires du commissaire aux comptes	21.248	18.703	17.330
Redevances CMF à régler	5.724	4.904	5.357
Autres charges AGO amortis*	3.579	- 1.567	-
TCL à payer	594	520	645
Jetons de présence	19.862	198	15.000
Contribution Exceptionnelle**	45.533	-	-
<b>Total</b>	<b>96.540</b>	<b>22.842</b>	<b>38.332</b>

\* L'abonnement des charges d'AGO au 31/03/2016 fait ressortir un solde de 1 400 Dinars. Les frais réellement engagés au 31/03/2016 sont de l'ordre de 2 967 Dinars.

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

\*\* Cf. note 3-12

### **3-9 Charge de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT »

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST ( ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2017** au **31-03-2017** à **134.090 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	23.663	21.052	96.912
Rémunération du distributeur	110.427	98.240	452.257
<b>Total</b>	<b>134.090</b>	<b>119.292</b>	<b>549.169</b>

### **3-10 Autres charges:**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés, ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2017** au **31-03-2017** à **77.397 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	15.775	14.034	64.608
Honoraires du commissaire aux comptes	5.598	5.660	22.765
Autres charges AGO amortis	3.807	1.400	7.931
T CL	1.821	1.360	7.834
Jetons de présence	4.863	198	15.000
Contribution conjoncturelle*	45.533	-	-
<b>Total</b>	<b>77.397</b>	<b>22.652</b>	<b>118.138</b>

\* Cf. note 3-12

### 3-11 Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2017** à **8.447.129 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	3.441.397	13.806.762	3.772.303
Placements à terme	5.005.732	-	-
<b>Total</b>	<b>8.447.129</b>	<b>13.806.762</b>	<b>3.772.303</b>

### 3-12 Evénements exceptionnels:

#### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'ETAT**

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5 %), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

La charge encourue jusqu'au 31 Mars 2017 est de 45.533 Dinars.

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

**Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

**Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

**Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.



## **Autres obligations légales et réglementaires**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 98,156% de l'actif total au 31 Mars 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 1,844% de l'actif total au 31 Mars 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », l'« ARAB TUNISIAN BANK » et la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATES » représentent respectivement 26,696%, 10,216 % et 10,307% de l'actif total au 31 Mars 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 a supporté une charge de 12 824,836 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Tunis, 28 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

## BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(unité : en Dinars)

	NOTE	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>4.1</b>	<b>13 795 817,968</b>	<b>20 183 811,164</b>	<b>16 327 081,777</b>
Actions et valeurs assimilées		472 231,500	988 349,046	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		13 323 586,468	19 195 462,118	15 332 958,549
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>259 191,466</b>	<b>1 079 857,817</b>	<b>195 369,224</b>
Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
Disponibilités	<b>4.3</b>	259 191,466	1 079 857,817	195 369,224
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,459</b>	<b>2,761</b>	<b>4 479,937</b>
Autres débiteurs		52,459	2,761	4 479,937
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 055 061,893</b>	<b>21 263 671,742</b>	<b>16 526 930,938</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>4.5</b>	20 922,141	33 949,637	26 632,331
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>4.5</b>	39 001,579	16 639,653	21 454,080
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>59 923,720</b>	<b>50 589,290</b>	48 086,411
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 995 138,173</b>	<b>21 213 082,452</b>	<b>16 478 844,527</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>4.7</b>	13 401 623,543	20 243 469,687	15 904 334,173
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>4.8</b>	<b>593 514,630</b>	<b>969 612,765</b>	<b>574 510,354</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		484 104,292	787 167,958	87,803
Sommes distribuables de la période		109 410,338	182 444,807	574 422,551
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 995 138,173</b>	<b>21 213 082,452</b>	<b>16 478 844,527</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>14 055 061,893</b>	<b>21 263 671,742</b>	<b>16 526 930,938</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017**

*(unité : en Dinars)*

	Note	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	DU 01/01/2016 AU 31/03/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4.2</b>	<b>161 477,507</b>	<b>226 195,366</b>	<b>842 868,231</b>
Dividendes		0,000	0,000	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		161 477,507	226 195,366	825 080,055
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>4.4</b>	<b>1 199,288</b>	<b>7 445,258</b>	<b>32 694,912</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>162 676,795</b>	<b>233 640,624</b>	<b>875 563,143</b>
<b>CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>4.6</b>	<b>-20 948,961</b>	<b>-30 407,393</b>	<b>-112 666,830</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>141 727,834</b>	<b>203 233,231</b>	<b>762 896,313</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		0,000	0,000	0,000
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>4.6</b>	<b>-21 490,800</b>	<b>-10 438,526</b>	<b>-45 100,946</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>120 237,034</b>	<b>192 794,705</b>	<b>717 795,367</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-10 826,696</b>	<b>-10 349,898</b>	<b>-143 372,816</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>109 410,338</b>	<b>182 444,807</b>	<b>574 422,551</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 826,696	10 349,898	143 372,816
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 370,897	9 751,037	11 581,047
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		4 925,383	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres		-1 216,148	0,000	-1 214,675
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>120 575,372</b>	<b>202 545,742</b>	<b>715 790,077</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017**  
*(unité : en Dinars)*

	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	DU 01/01/2016 AU 31/03/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>120 575,372</b>	<b>202 545,742</b>	<b>715 790,077</b>
Résultat d'exploitation	120 237,034	192 794,705	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 370,897	9 751,037	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 925,383	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres	-1 216,148	0,000	-1 214,675
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-828 960,696</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-2 604 281,726</b>	<b>-1 421 168,617</b>	<b>-5 839 690,181</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>1 663 770,878</b>	<b>4 511 421,171</b>	<b>15 878 619,522</b>
- Capital	1 600 206,632	4 326 828,980	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	130,008	988,734	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	63 434,238	183 603,457	570 340,871
<b>RACHATS</b>	<b>-4 268 052,604</b>	<b>-5 932 589,788</b>	<b>-21 718 309,703</b>
- Capital	-4 102 941,734	-5 684 196,290	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	-443,874	-1 635,257	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-164 666,996	-246 758,241	-724 638,032
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 483 706,354</b>	<b>-1 218 622,875</b>	<b>-5 952 860,800</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>			
En début de période	16 478 844,527	22 431 705,327	22 431 705,327
En fin de période	13 995 138,173	21 213 082,452	16 478 844,527
<b>AN5- NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	157 662	214 030	214 030
En fin de période	132 852	200 575	157 662
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,344</b>	<b>105,761</b>	<b>104,520</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,20%</b>	<b>3,66%</b>	<b>3,47%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative au 31 Mars 2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTE 3 : EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1. Note sur le portefeuille-titre

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2017** à **13 795 817,968** dinars contre **16 327 081,777** dinars au **31/12/2016** et se détaille ainsi :

##### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	266 550,000	272 378,000	1,95
AB SUB 2009/B TV	5 000	266 550,000	272 006,000	1,94
AMEN BANK SUB 2010/TV	20 000	1 199 600,000	1 228 192,000	8,78
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	512 000,000	533 824,000	3,81
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	866 600,000	902 016,000	6,45
BNA SUB 2009	20 000	1 066 200,000	1 111 496,000	7,94
BTE 2009 5.25%	10 000	300 000,000	306 832,000	2,19
BTE 2010 CAT A TV	7 000	280 000,000	285 958,400	2,04
BTE 2011 09022032 6.25	10 000	750 000,000	755 240,000	5,40
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	100 000,000	100 620,000	0,72
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28 140	1 206 080,400	1 228 885,056	8,78
CHO 2009 TMM+1	6 000	225 000,000	228 446,400	1,63
HL 2014-1 A TF 7,65	5 000	300 000,000	307 696,000	2,20
HL 2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10 000	200 000,000	205 472,000	1,47
HL 2012/1 28092017 6.75 250MD	2 500	50 000,000	51 368,000	0,37
HL 2013/1 TF	10 000	400 000,000	419 296,000	3,00
MEUBLATEX IND2010 26042017	3 000	60 000,000	62 407,200	0,45
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	533 100,000	533 660,000	3,81
STB SUB 2011 A 6.1 27012019	5 000	142 830,000	144 054,000	1,03
SUB AMEN BANK 2012	10 000	600 000,000	614 312,000	4,39
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 333 380,000	1 365 185,560	9,75
UIB 2009/1	5 000	266 561,302	274 853,300	1,96
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	285 500,160	287 756,160	2,06
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	132 000,000	135 057,120	0,97
<b>Total</b>	<b>234 523</b>	<b>11 341 951,862</b>	<b>11 627 011,196</b>	<b>83,08</b>

##### Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	300	300 000,000	472 231,500	3,37
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>300 000,000</b>	<b>472 231,500</b>	<b>3,37</b>

**Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier**

<i>Emprunts d'Etat</i>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2017</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	605 412,352	4,33
BTA 6.9% MAI 2022	1000	1 072 685,000	1 091 162,920	7,80
<b>Total</b>	<b>1 590</b>	<b>1 679 293,500</b>	<b>1 696 575,272</b>	<b>12,12</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Mars 2017 se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Date</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession /Remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values</b>
<b>Titres OPCVM</b>		<b>517 868,191</b>	<b>532 722,594</b>	<b>14 854,403</b>
VENTE 5042 SICAV ENTREPRISE	21/02/2017	517 868,191	532 722,594	14 854,403
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>1 565 069,600</b>	<b>1 564 775,580</b>	<b>-294,020</b>
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011-6 13012017	13/01/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2017	71 450,000	71 450,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3 5.85 29012017	29/01/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	30/01/2017	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6,25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	09/02/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
VENTE 15000 AIL 2012-1 TF 6 5 ANS	01/03/2017	300 000,000	300 000,000	0,000
VENTE 10000 TL 2012-1 A TF 6.5 29052017	01/03/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
VENTE 6860 BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	17/03/2017	294 019,600	293 725,580	-294,020
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	23/03/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	30/03/2017	80 000,000	80 000,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>419 635,000</b>	<b>410 000,000</b>	<b>-9 635,000</b>
VENTE 410 BTA MARS 2019	27/01/2017	419 635,000	410 000,000	-9 635,000
<b>TOTAL</b>		<b>2 502 572,791</b>	<b>2 507 498,174</b>	<b>4 925,383</b>



#### 4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **161 477,507** dinars pour la période du **1er Janvier 2017** au **31 Mars 2017** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres :	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Dividendes</b>			
- Titres OPCVM	0,000	0,000	17788,176
<b>Revenus des obligations</b>			
- Intérêts	140 039,397	201 463,323	728381,924
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>			
- Intérêts	21 438,110	24 732,043	96698,131
<b>TOTAL</b>	<b>161 477,507</b>	<b>226 195,366</b>	<b>842868,231</b>

#### 4.3. Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2017** à **259 191,466** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/03/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	258 139,060	1,84
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 052,406	0,01
<b>Total des disponibilités</b>	<b>259 191,466</b>	<b>1,85</b>

#### 4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2017** au **31/03/2017** s'élèvent à **1 199,288** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	1 199,288	7 445,258	24 269,918
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000	8 424,994
<b>TOTAL</b>	<b>1 199,288</b>	<b>7 445,258</b>	<b>32 694,912</b>

#### 4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/03/2017** à **59 923,720** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>20 922,141</b>	<b>33 949,637</b>	<b>26 632,331</b>
Gestionnaire	20 076,117	29 556,257	23 119,151
Dépositaire	846,024	4 393,380	3 513,180
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>39 001,579</b>	<b>16 639,653</b>	<b>21 454,080</b>
Commissaire aux comptes	16 775,238	12 211,258	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	13 488,928(*)	1 265,628	151,701
Conseil du Marché Financier	1 198,475	1 857,345	1 465,400
Publications diverses	5 895,571	0,000	4 753,054
Dividendes à payer	1 643,367	1 305,422	1 643,367
<b>TOTAL</b>	<b>59 923,720</b>	<b>50 589,290</b>	<b>48 086,411</b>

(\*) dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 12 824,836 dinars.

#### 4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>20 948,961</b>	<b>30 407,393</b>	<b>112 666,830</b>
Commission de gestion	20 076,117	29 556,257	109 155,894
Commission de dépôt	872,844	851,136	3 510,936
<b>Autres Charges</b>	<b>21 490,800</b>	<b>10 438,526</b>	<b>45 100,946</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 334,680	3 250,742	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 780,720	5 566,081	20 556,360
Taxes Collectivités Locales, timbres fiscaux et contribution exceptionnelle	13 232,885	541,415	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 142,517	1 080,288	8 744,333
Frais Bancaires	0,002(*)	0,000	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	64,956
<b>TOTAL</b>	<b>42 439,761</b>	<b>40 845,919</b>	<b>157 767,776</b>

(\*)Provient essentiellement de la différence entre le montant encaissé et le montant comptabilisé provenant des règlements des emprunts obligataires et des BTA.

#### 4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2017 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2016</b>	
Montant	15 904 334,173
Nombre de titres	157 662
Nombre d'actionnaires	610
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	<b>1 600 336,640</b>
Régularisation des sommes non distribuables	130,008
Nombre de titres émis	15 863
Nombre d'actionnaires nouveaux	16
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>-4 103 385,608</b>
Régularisation des sommes non distribuables	-443,874
Nombre de titres rachetés	-40 673
Nombre d'actionnaires sortants	-30
<b>Capital au 31/03/2017</b>	
Montant	<b>13 401 623,543</b>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4 925,383
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 370,897
Frais de négociation de titres	-1 216,148
Régularisation des sommes non distribuables	-313,866
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	132 852
Nombre d'actionnaires	596

#### 4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de la période	120 237,034	192 794,705	717 795,367
Régularisations de la période	-10 826,696	-10 349,898	-143 372,816
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>109 410,338</b>	<b>182 444,807</b>	<b>574 422,551</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	484 104,292	787 167,958	87,803
<b>Sommes distribuables</b>	<b>593 514,630</b>	<b>969 612,765</b>	<b>574 510,354</b>

#### 5. Autres informations

##### 5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

##### 5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

##### 5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 sont de 3 334,680 dinars TTC.

##### 5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

### **5.5. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

### **5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

### **5.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.